VIVRE et HABITER le JOVINIEN

aujourd'hui, demain...



RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers

2024

Communauté de Communes du Jovinien

Ce rapport propose une vision d'ensemble du territoire, de l'organisation du service, de la collecte et du traitement des déchets pris en charge

11 Quai du 1er Dragons
89300 JOIGNY

CC Communauté de Communes du JOVINIEN

TABLE DES MATIERES

1 PARTIE 1 : Présentation du service 5

1.1 LE TERRITOIRE EN 2024 5
1.2 VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE 5

2 PARTIE 2 : Indicateurs techniques 6

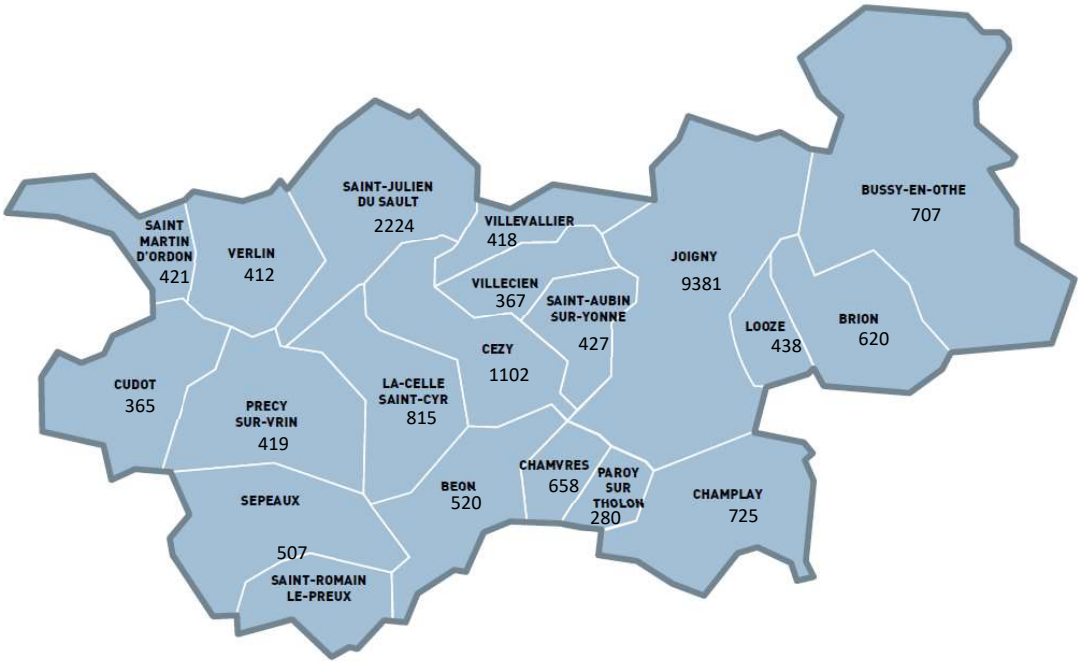
2.1 LA PREVENTION DES DECHETS 6
2.1.1 Principales actions menées en 2024 7
2.1.1.1 STOP-PUB 7
2.1.1.2 Sensibilisation et animations 7
2.1.1.3 Prêt du broyeur et opérations de broyage de proximité 8
2.1.2 Communication : supports d'information 8
2.1.3 Projet de tri à la source des biodéchets 8
2.1.3.1 Compostage domestique/individuel 10
2.1.3.2 Compostage collectif : de quartier et de pied d'immeuble 10
2.1.3.3 Compostage en établissements 10
2.1.3.4 Gestion des déchets verts (DV) 10
2.1.4 Indice de réduction des déchets (IRD) par rapport à 2010 11
2.2 LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 11
2.2.1 La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) 13
2.2.2 La collecte sélective 14
2.2.3 Les déchèteries 14
2.2.4 Le service + 16
2.2.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants 16
2.2.4.2 ✓ La collecte gratuite des cartons 16
2.2.5 La collecte du verre 17
2.2.6 La collecte des textiles 17
2.2.7 Évolution de l'organisation de la collecte 18
2.3 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 18
2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles 19
2.3.2 La collecte du tri sélectif 20
2.3.3 La collecte des déchèteries 22
2.3.4 Le service + 23
2.3.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants 23
2.3.4.2 ✓ La collecte des cartons 23
2.3.5 La collecte du verre 24
2.3.6 La collecte des textiles 25

2.4 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION 25
2.4.1 Le traitement des déchets hors déchèteries 26
2.4.1.1 Les OMr 27
2.4.1.2 Le Tri Sélectif 27
2.4.1.3 Le verre 27
2.4.1.4 Les textiles 27
2.4.2 Le traitement des déchets des déchèteries 28
2.4.3 Le Traitement des déchets : Impact environnemental 28
3 PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS 29
3.1 MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES 29
3.2 COUT DU SERVICE 30
3.2.1 Montant annuel global des dépenses 30
3.2.2 Le coût du service public 31
3.2.3 Le coût aidé du service public 31
3.3 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS 32
3.3.1 Répartition des charges par flux et par étape technique 32
3.3.2 Le coût aidé pour chaque flux de déchet 33
3.3.3 Le coût aidé des différents flux 34
3.3.4 La couverture des charges par les produits par flux 35
3.4 FINANCEMENTS DU SERVICE 35
3.4.1 La nature des recettes 35
3.4.2 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi) 37
3.5 BUDGET : REPARTITION DES CHARGES, DES PRODUITS ET DU FINANCEMENT 37
4 PARTIE 4 : BILAN 38
4.1 RAPPEL DES OBJECTIFS 2024 38
4.2 ANNEE 2024 : APPLICATION DE LA LOI AGEC - TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS 38
4.3 ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2025 38
Annexes 40

1 PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Le territoire en 2024

19 communes adhérentes
20 806 habitants – 9 677 foyers
Territoire mixte urbain à dominante rurale
350,40 km²



Territoire de la CCJ_Référence des populations prises en compte : population municipale (source CITEO)

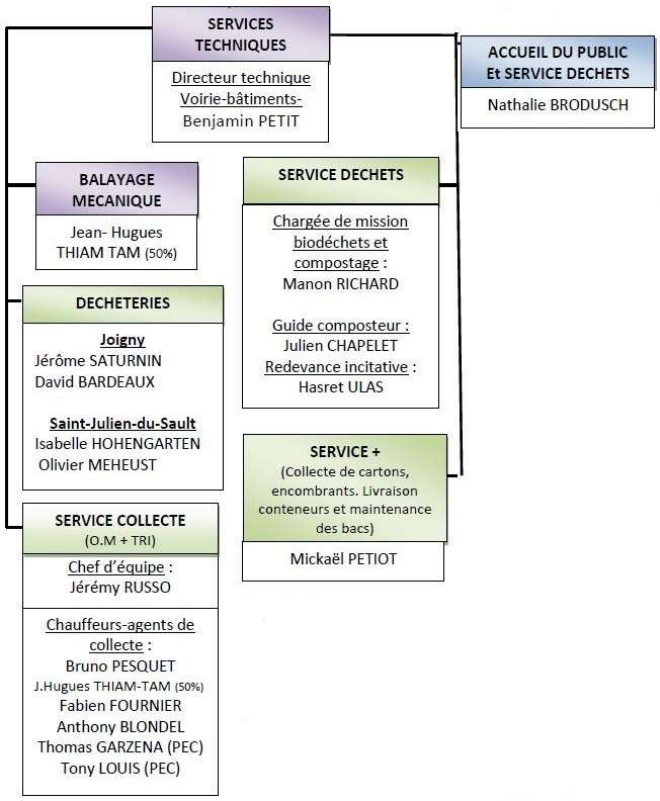
Le détail des communes, avec leur date d'adhésion, est disponible en Annexe 1.

1.2 Vision globale de l'organisation du service

La CCJ exerce les compétences collecte et traitement sur l'ensemble de son territoire.

24 circuits de collecte	5 bennes	2 déchèteries	4 sites de compostage

	Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	Emballages recyclables	Verre	Textile	Biodéchets	Encombrants
Collecte séparée	✓	✓				
Collecte sur demande						✓
Apport volontaire			✓	✓	✓	
Déchèterie			✓	✓		✓



Les services techniques sont organisés en plusieurs pôles, dont le service déchets, qui intervient sur différentes missions :
- la prévention et la sensibilisation aux enjeux liés aux déchets,
- la gestion de proximité des biodéchets,
- le suivi et la mise à jour de la base de données des usagers,
- la facturation et la gestion de la redevance incitative.

En complément, ce service assure également des prestations spécifiques telles que la collecte des cartons auprès des professionnels ainsi que l'enlèvement des encombrants sur demande (Service +).

Le service de collecte, assuré en régie, regroupe l'ensemble des agents opérationnels incluant les chauffeurs de bennes et les équipiers de collecte (ripeurs), mobilisés pour garantir le bon déroulement des opérations de collecte.

Le service des déchèteries comprend les agents affectés à l'exploitation des deux sites du territoire, chargés d'accueillir les usagers, d'assurer le tri des déchets et de veiller au bon fonctionnement des installations.

Enfin, le service d'accueil constitue le point d'entrée privilégié pour l'ensemble des demandes des usagers relatives à la gestion des déchets, assurant un rôle central d'information et d'orientation.

En 2024, l'organisation de l'équipe administrative évolue avec la création d'un poste de guide composteur, en remplacement de celui d'ambassadeur du tri, afin de renforcer les actions liées au développement du compostage sur le territoire.

2 PARTIE 2 : INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 La prévention des déchets

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour le service de gestion des déchets de la collectivité et potentiellement, pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.
En 2018, les intercommunalités du centre Yonne, dont la CCJ, ont décidé de s'engager plus encore dans une politique ambitieuse de réduction des déchets et de confier la rédaction et le dépôt d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA 2019-2024) unique au Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY).

Le SDCY se consacre à la mise en œuvre d'actions visant à réduire et mieux gérer les déchets produits par les ménages et les acteurs économiques, dans une dynamique multi partenariale avec les chambres consulaires et les autres acteurs institutionnels du territoire. Sa présence favorise également les actions inter-EPCI et les liens entre elles.

Ce PLPDMA doit ainsi répondre aux objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets. Les thématiques fléchées par les collectivités adhérentes au Syndicat des Déchets du Centre Yonne ont été regroupées en 8 axes de travail :

- Éco-exemplarité des collectivités
- Sensibiliser les acteurs à la prévention des déchets
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la réduction des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des objets
- Mettre en place ou renforcer des actions pour la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises

L'année 2024 a été marquée par l'approche de la fin de ce PLPDMA en vigueur. Le SDCY a donc entrepris de mettre en place des réunions et groupes de travail pour définir le contenu du futur PLPDMA 2025-2030.

2.1.1 Principales actions menées en 2024

2.1.1.1 STOP-PUB



Des Stop-Pub sont à disposition des habitants dans les locaux de la CCJ et dans les mairies.

2.1.1.2 Sensibilisation et animations

En 2024, 3 animations scolaires ont été assurées directement par la CCJ au sein de plusieurs établissements du territoire. Jusqu'à présent, ces interventions étaient réalisées par le SDCY, qui disposait de plusieurs animateurs dédiés. Toutefois, la réduction de ses effectifs en 2024 a conduit la CCJ à reprendre cette mission en régie.
Les animations ont porté sur les thématiques de la prévention des déchets et du tri sélectif. L'objectif de ces activités est de faire comprendre aux enfants l'importance d'éviter de produire des déchets et quand cela est inévitable, leur faire connaitre la destination de ceux-ci ainsi que leur devenir. Certaines interventions ont également été spécifiquement consacrées au compostage.



Pour favoriser l'implication des élèves, différents supports pédagogiques ont été mobilisés : photographies, jeux, déchets réels, supports d'activités…etc.

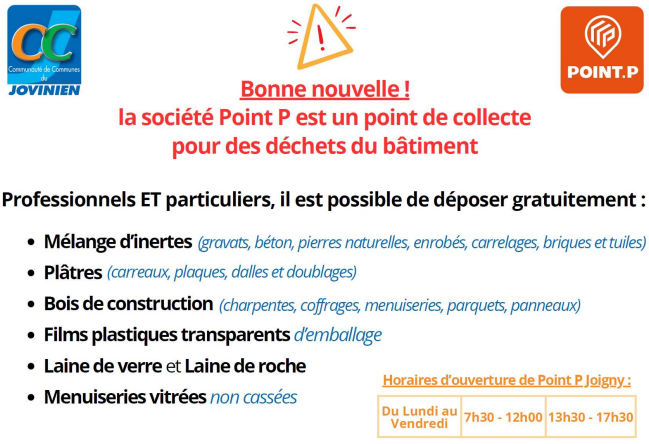
L'année 2024 a marqué le début d'animations grand public (tenue de stands, ateliers…) lors d'évènements nationaux tels que : Fête du Sol vivant (octobre-novembre) et Tous au Compost (mars-avril).

2.1.1.3 Prêt du broyeur et opérations de broyage de proximité

Le broyeur de la CCJ est mis à la disposition des communes qui le demandent pour le broyage de leurs déchets verts. Cette démarche permet aux communes d'obtenir du broyat, mais aussi d'éviter le transport des branchages jusqu'à la déchèterie.
De plus, des campagnes organisées deux fois par an (au printemps et à l'automne) sont proposées aux communes volontaires. Elles permettent aux habitants, pendant une période d'environ trois semaines, de déposer leurs branchages au sein de leur commune, sans avoir à se rendre en déchèterie. Cette démarche constitue une alternative plus vertueuse, en limitant les transports et la consommation de carburant, ce qui la rend à la fois plus économique et plus respectueuse de l'environnement. Cependant, cela requiert aux communes de mettre en place un endroit pour ce dépôt.

2.1.2 Communication : supports d'information

En 2024, la CCJ a communiqué sur le budget du service, en présentant son principe, son fonctionnement et ses coûts. Des informations pratiques ont également été diffusées, notamment sur l'accès aux déchèteries et le dépôt de matériaux à Point P, au moyen d'un document d'information joint aux factures du 4e trimestre 2024.



Communauté de Communes de JOVINIEN

Bonne nouvelle !
la société Point P est un point de collecte pour des déchets du bâtiment

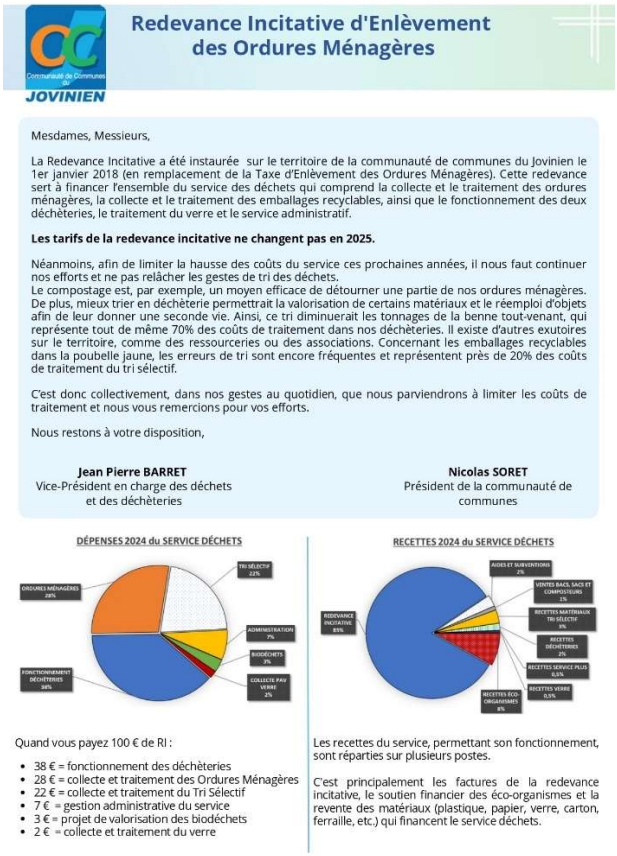
POINT.P

Professionnels ET particuliers, il est possible de déposer gratuitement :

- **Mélange d'inertes** *(gravats, béton, pierres naturelles, enrobés, carrelages, briques et tuiles)*
- **Plâtres** *(carreaux, plaques, dalles et doublages)*
- **Bois de construction** *(charpentes, coffrages, menuiseries, parquets, panneaux)*
- **Films plastiques transparents** *d'emballage*
- **Laine de verre** et **Laine de roche**
- **Menuiseries vitrées** *non cassées*

Horaires d'ouverture de Point P Joigny :

Du Lundi au Vendredi	7h30 - 12h00	13h30 - 17h30



Communauté de Communes de JOVINIEN

Redevance Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Mesdames, Messieurs,

La Redevance Incitative a été instaurée sur le territoire de la communauté de communes du Jovinien le 1er janvier 2018 (en remplacement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Cette redevance sert à financer l'ensemble du service des déchets qui comprend la collecte et le traitement des ordures ménagères, la collecte et le traitement des emballages recyclables, ainsi que le fonctionnement des deux déchèteries, le traitement du verre et le service administratif.

Les tarifs de la redevance incitative ne changent pas en 2025.

Néanmoins, afin de limiter la hausse des coûts du service ces prochaines années, il nous faut continuer nos efforts et ne pas relâcher les gestes de tri des déchets.
Le compostage est, par exemple, un moyen efficace de détourner une partie de nos ordures ménagères. De plus, mieux trier en déchèterie permettrait la valorisation de certains matériaux et le réemploi d'objets afin de leur donner une seconde vie. Ainsi, ce tri diminuerait les tonnages de la benne tout-venant, qui représente tout de même 70% des coûts de traitement dans nos déchèteries. Il existe d'autres exutoires sur le territoire, comme des ressourceries ou des associations. Concernant les emballages recyclables dans la poubelle jaune, les erreurs de tri sont encore fréquentes et représentent près de 20% des coûts de traitement du tri sélectif.

C'est donc collectivement, dans nos gestes au quotidien, que nous parviendrons à limiter les coûts de traitement et nous vous remercions pour vos efforts.

Nous restons à votre disposition,

Jean Pierre BARRET
Vice-Président en charge des déchets et des déchèteries

Nicolas SORET
Président de la communauté de communes

DÉPENSES 2024 du SERVICE DÉCHETS

Quand vous payez 100 € de RI :

- 38 € = fonctionnement des déchèteries
- 28 € = collecte et traitement des Ordures Ménagères
- 22 € = collecte et traitement du Tri Sélectif
- 7 € = gestion administrative du service
- 3 € = projet de valorisation des biodéchets
- 2 € = collecte et traitement du verre

RECETTES 2024 du SERVICE DÉCHETS

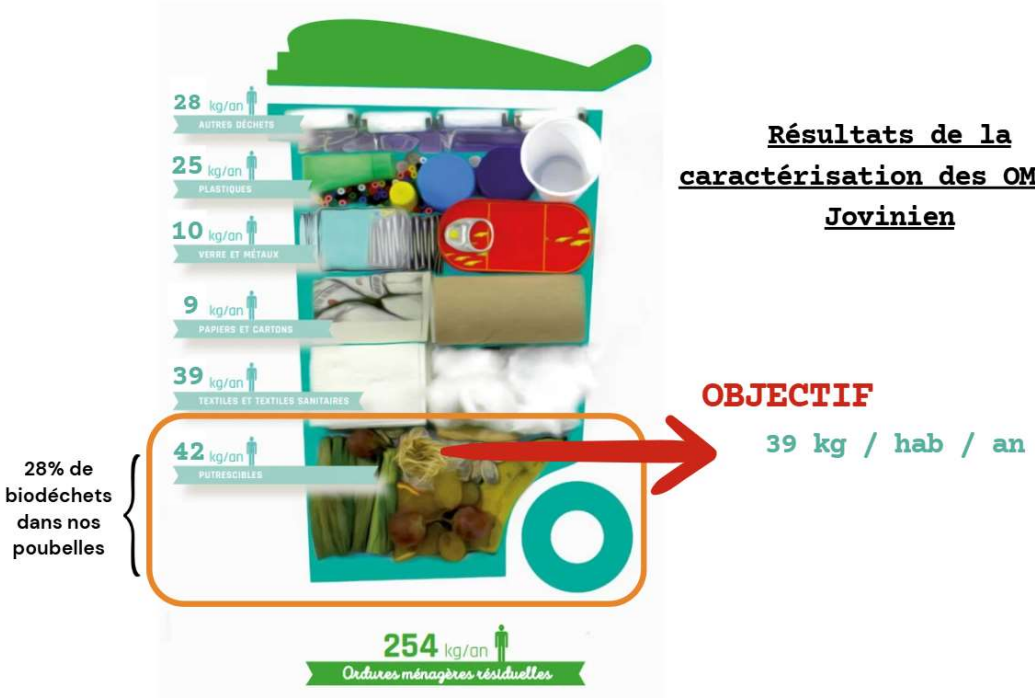
Les recettes du service, permettant son fonctionnement, sont réparties sur plusieurs postes.

C'est principalement les factures de la redevance incitative, le soutien financier des éco-organismes et la revente des matériaux (plastique, papier, verre, carton, ferraille, etc.) qui financent le service déchets.

2.1.3 Projet de tri à la source des biodéchets

Les biodéchets regroupent les restes alimentaires et les déchets verts. Depuis le 1er janvier 2024, la loi AGEC impose leur tri à la source afin de réduire l'enfouissement et l'incinération, et de valoriser la matière organique par le compostage, alternative circulaire aux engrais chimiques.

La Communauté de Communes se devait donc de proposer des solutions de tri conformes à la loi. Une étude d'ECOGEOS (2020-2022) a préparé cette mise en place, suivie d'une caractérisation des ordures ménagères en décembre 2023. Celle-ci révèle 152 kg d'OMr/hab./an (contre 254 kg au niveau national) et 42 kg/hab./an de biodéchets dans les poubelles des Joviniens.



Face à l'absence d'exutoires locaux et aux coûts de transport trop élevés, la CCJ a choisi une gestion de proximité des biodéchets plutôt qu'une collecte dédiée. Le projet s'articule autour de quatre axes :

- Promotion du compostage individuel,
- Déploiement du compostage partagé (quartiers, pied d'immeuble),
- Accompagnement du compostage autonome en établissement,
- Gestion des déchets verts.

Un rétroplanning du projet a été défini, suivant les différentes étapes de déploiement du projet sur l'année 2024 :



Ce projet de gestion de proximité des biodéchets est soutenu financièrement par l'État, via le Fonds Vert de l'ADEME, ainsi que par la Région au travers du dispositif d'aide TRIBIO.

2.1.3.1 Compostage domestique/individuel

La vente de composteurs fait partie d'une grande campagne de promotion du compostage qui passe avant tout par la sensibilisation des habitants. La CCJ propose des composteurs à la vente depuis 2013. Ces derniers proviennent de l'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) du Morvan, pour favoriser une production locale et une démarche d'insertion professionnelle.
Il est donc proposé à la vente, pour les particuliers, des composteurs en bois de 350L au tarif de 60€. Les composteurs de 650L sont toujours disponibles pour les professionnels et établissements.
En 2024, 67 composteurs ont été vendus (soit la même quantité qu'en 2023).

2.1.3.2 Compostage collectif : de quartier et de pied d'immeuble

Concernant le compostage collectif, 4 sites de quartier ont été implantés à Joigny par le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY) entre 2020 et 2022. Jusqu'alors, leur entretien était assuré par les agents du SDCY.
Cependant, depuis 2023, la CCJ a progressivement repris l'entretien des sites de compostage existants, ainsi que le déploiement de nouveaux sites.
Ainsi, la CCJ a installé 4 composteurs de quartier supplémentaires en 2024, et 1 site en pied d'immeuble.

entre 2020 et 2022	Joigny	Boulevard du Nord
	Joigny	Boulevard du Nord
	Joigny	Boulevard Lesire Lacam
	Joigny	Boulevard Lesire Lacam
03/04/2024	Joigny	rue des Ingles - pied d'immeuble - SIMAD
24/05/2024	Villecien	Salle des fêtes
20/06/2024	St-Romain	Maison des associations
25/07/2024	Sépeaux	Salle des fêtes
12/07/2024	Joigny	Place St-Jean - VV de Joigny

2.1.3.3 Compostage en établissements

Le compostage en établissement avait déjà été entrepris par le SDCY auparavant.
En reprenant cette action, la CCJ a mis en place et accompagné, en 2024, 7 projets d'implantation de sites de compostage en établissements, principalement au sein de cantines scolaires.
Cet accompagnement, très présent au début, vise à atteindre l'autonomie des établissements. La sensibilisation réalisée en amont, les outils mis à disposition et l'appui lors des premières phases de maturation du compost permettent à l'établissement et à son personnel de devenir autonomes au bout d'environ un an.

2.1.3.4 Gestion des déchets verts (DV)

Le projet de gestion des biodéchets de la CCJ englobe également les déchets verts issus des jardins et des espaces publics communaux. Dans ce cadre, les animations et stands proposés intègrent la thématique du jardinage au naturel et valorisent l'utilisation de ces ressources au jardin. L'objectif est de limiter, voire de réduire, les tonnages de déchets verts apportés en déchèterie, pour des raisons à la fois économiques et environnementales.

2.1.4 Indice de réduction des déchets (IRD) par rapport à 2010

Le tonnage des déchets ménagers et assimilés (DMA) en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année 2023 est calculé en multipliant le tonnage de DMA 2023 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010. Il est à noter que le périmètre de l'intercommunalité a évolué entre 2010 et 2023 (6 communes adhérentes, vs 19 aujourd'hui)

Tonnage DMA 2010 = 7 722

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage DMA (OMr + Tri + Déchèteries (avec gravats) + verre + textile)	11 338	11 717	12 754	12 630	13 232	**13 467**
IRD	147	152	165	164	171	**174**

2.2 La collecte des déchets : organisation

	Ordures Ménagères résiduelles (Omr) (m3)	Emballages ménagers	Verre	Textile
Mode de collecte	en porte-à-porte		en apport volontaire	
Prestataire	en régie, par la CCJ		MINERIS	Le Relais
Nbr contenants	10 501 bacs roulants	1 571 bacs roulants*	91 colonnes à verre	31 bornes
Ratio nbr contenants / hab			1 pour 228	1 pour 671
Fréquence de collecte	Tous les 15 jours SAUF Joigny et Saint-Julien-du-Sault toutes les semaines et Joigny vieille-ville 2 fois par semaine	Tous les 15 jours SAUF Joigny une fois par semaine	Collecte selon prestataire	Collecte selon prestataire

*Le nombre de bacs Tri indique les bacs enregistrés dans notre base de données. Les bacs n'étaient pas répertoriés précédemment.

Immatriculation	Capacité (m3)	Marque benne	Marque Véhicule	Date première mise en circulation
CV 688 TL	20	FAUN	RENAULT	13 juin 2013
9212 TL 89	20	FAUN	RENAULT	10 septembre 2008
CG 188 YR	16	FAUN	RENAULT	27 juin 2012
ES 291 WA	15	SEMAT	RENAULT	19 décembre 2017
GH 872 PG	15	SEMAT	RENAULT	19 juillet 2022

Le service collecte est organisé en **3 équipes de collecte**, chaque équipe est composée de 2 ou 3 agents : 1 chauffeur et 1 ou 2 ripeurs.

Parmi le personnel de collecte, un responsable a été désigné afin de gérer le planning des équipes.

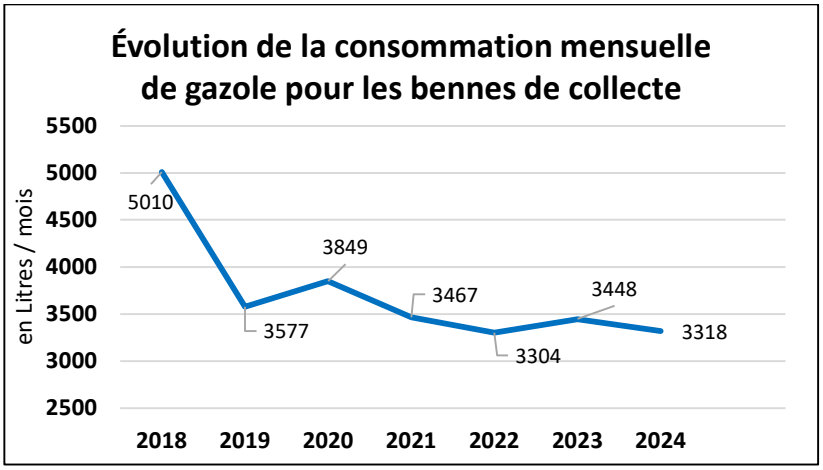


Photo de l'équipe de collecte devant les bennes, aux services techniques intercommunaux

Statut	Nombre d'agents concernés
Adjoint technique	4
Agent technique	1

Le reste de l'effectif sont des contractuels, des contrats aidés et des intérimaires.

La collecte s'effectue en porte-à-porte sur tout le territoire, en sacs ou en bacs homologués.
Le règlement de collecte de la CCJ n'a actuellement aucune limite sur le litrage d'ordures ménagères (OM) collectées.
La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a représenté, en 2024, une consommation moyenne de 3 318 litres de gazole par mois. Malgré une baisse par rapport à 2023, plusieurs facteurs continuent d'influencer les consommations, notamment le vieillissement des bennes, les différences de conduite entre chauffeurs et les nombreux trajets liés aux réparations et opérations de maintenance.



<u>Le Balayage mécanique :</u>

La prestation de balayage mécanique des voiries consiste au balayage des voies, y compris les fils d'eau, munies ou non de caniveaux, ainsi que celui des terre-pleins centraux, ronds-points, îlots, parcs de stationnement et places de marché.
Le balayage s'effectue en régie (balayeuse CCJ + agent CCJ). Pour la vieille ville de Joigny, il est réalisé à l'aide d'une petite balayeuse de 2m3.

- 35 tonnes ont été collectées en 2024, pour la vieille-ville de Joigny.
- 350 tonnes ont été collectées en 2024 pour Joigny.

Un prestataire de service extérieur intervient pour Joigny et les communes extérieurs. Il s'agit de la Société SBA (marché de 4 ans).

Les apports directs :

Le service propreté de la Ville de Joigny ramasse, quotidiennement, l'ensemble des déchets non conformes (dépôts sauvages) sur notre territoire (sacs noirs, encombrants…) déposés par les usagers.
Le tout est déposé directement chez SUEZ sur le quai de transfert. La totalité des coûts est facturée à la CCJ (quai de transfert, traitement et TGAP).

En 2024, les apports directs représentent 191,51 Tonnes.

2.2.1 La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)



La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte sur tout le territoire, en bacs à couvercle grenat ou en sacs rouges homologués.
La fréquence de collecte varie selon les secteurs : 17 communes bénéficient d'un passage tous les quinze jours (C0,5), 2 communes d'un passage hebdomadaire (C1) et la vieille ville de Joigny d'un passage bihebdomadaire (C2).

Les déchets collectés sont ensuite acheminés vers le quai de transfert situé route de Chamvres à Joigny, exploité par la société SUEZ. Un transporteur assure ensuite leur transfert vers le centre d'enfouissement de Duchy, géré par COVED, dont la capacité de stockage autorisée s'élève à 50 000 tonnes pour l'année 2024.

Le recours à un quai de transfert répond à un double objectif pour la Communauté de communes :

- réduire l'empreinte carbone, grâce à l'utilisation quotidienne d'un camion de 38 tonnes permettant d'éviter les rotations de trois bennes ;
- limiter la consommation de gazole, en diminuant l'usure des véhicules et en optimisant le temps de travail des agents.

En 2024, la majorité des usagers a été équipée de bacs de 80 litres pour les ordures ménagères et de 240 litres pour le tri sélectif.

Répartition des équipements de collecte par type et par volume :

Volume du bac	**80 L**	**120 L**	**180 L**	**240 L**	**340 L**	**660 L**	**770 L**
Nombre de bacs OM	3867	4173	1141	864	22	418	13
Nombre de bacs TRI*	3	499	270	573	0	226	0
Volume des sacs	**30 L**	**50 L**					
Nbre de dotation en sacs	733	256					

*Le nombre de bacs Tri indique les bacs enregistrés dans notre base de données. Les bacs n'étaient pas répertoriés précédemment.

Le nombre de présentation moyen des bacs grenat en 2024 est d'environ 11 levées.
Plus précisément, les usagers particuliers ont en moyenne sorti leur bac d'ordures ménagères 10 fois en 2024, et les professionnels 28 fois.

2.2.2 La collecte sélective

Le tri sélectif est collecté en porte à porte, en régie.
Les foyers de la collectivité sont dotés de bacs à couvercles jaunes (ou de sacs jaunes pour les administrés n'ayant pas de place pour stocker un bac) pour cette collecte.



Bac « jaune » homologué ou sac jaune dédié à la collecte des papiers et des emballages recyclables



Étiquette adhésive sur le couvercle des bacs « jaunes », ou bac homologué dédié à la collecte sélective

Les agents de collecte déposent le tri sélectif collecté au quai de transfert de Joigny. Un transporteur achemine ensuite les emballages recyclables vers le centre de tri d'Ormoy (89), géré par la société COVED-PAPREC, où ils sont triés avant d'être recyclés.

Parmi les emballages et papiers collectés, des déchets indésirables liés à des erreurs de tri sont régulièrement détectés. Pour cette raison, le centre de tri réalise 14 campagnes de caractérisation par an.

Ces caractérisations permettent d'évaluer la qualité des déchets recyclables collectés en identifiant, pour chaque flux, la nature et la quantité des matériaux. À l'issue de chaque opération, le centre détermine le pourcentage d'erreurs de tri (taux de refus) présents dans les gisements.

La majorité de ces refus provient principalement de la présence de verre et d'ordures ménagères.

2.2.3 Les déchèteries

Les 2 déchèteries du Jovinien sont équipées de barrières filtrant l'accès des usagers. La possession d'un badge d'accès est obligatoire.

Joigny : Route de Chamvres
Saint-Julien-du-Sault : rue Albert Berner

Les déchèteries sont équipées de :

- Bennes de stockage,
- Bacs de rétention pour les déchets dangereux,
- Panneaux d'informations,
- Local pour le(s) gardien(ne)(s),
- Locaux sous les plates-formes pour les déchets spécifiques et dangereux.

Horaires des déchèteries de Joigny et Saint-Julien-du-Sault

Particuliers

	Hiver *De novembre à mars*	Printemps - Automne *D'avril à juin et de septembre à octobre*	Eté *Juillet - Août*
Lundi	14h – 17h	14h – 18h	7h30 - 13h30
Mardi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Mercredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Jeudi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Vendredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Samedi	10h – 12h et 13h30 – 17h	10h – 12h et 13h30 – 18h	7h30 - 13h30

Professionnels

	Hiver *De novembre à mars*	Printemps - Automne *D'avril à juin et de septembre à octobre*	Eté *Juillet - Août*
Lundi	14h – 17h	14h – 18h	7h30 - 13h30
Mardi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Mercredi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Jeudi	10h – 12h et 14h – 17h	10h – 12h et 14h – 18h	7h30 - 13h30
Vendredi			
Samedi			



Déchèterie de Joigny

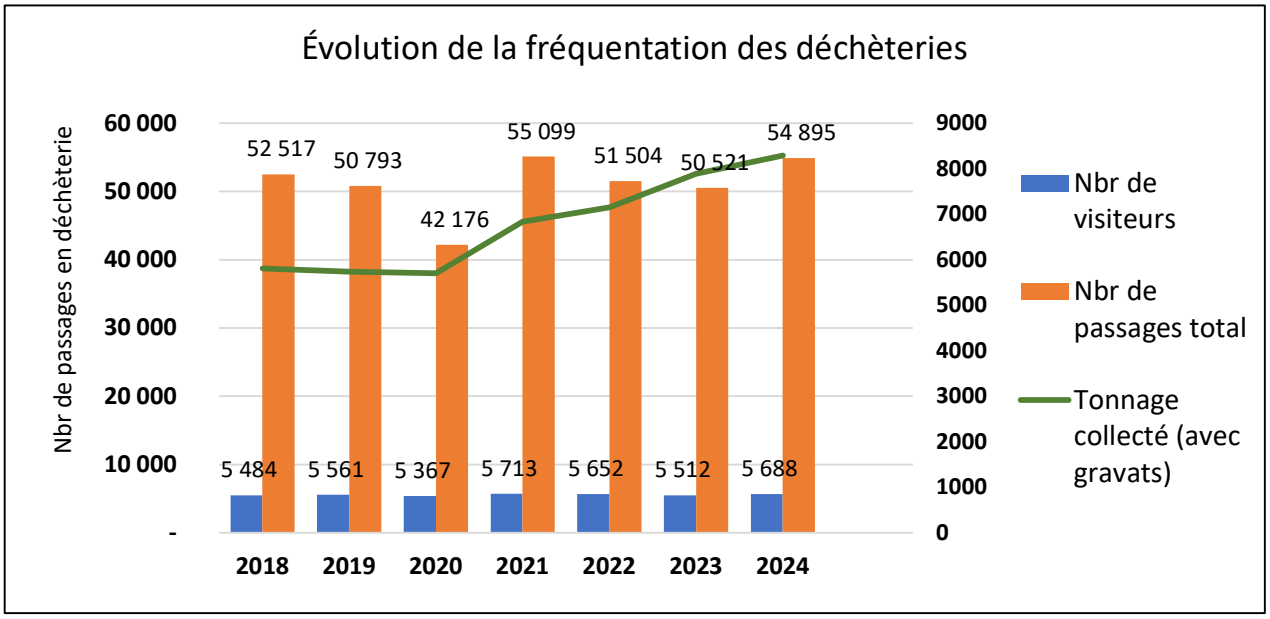


Déchèterie de Saint-Julien-du-Sault

Les particuliers ont accès aux déchèteries jusqu'à 3 passages par jour. Les professionnels ont un accès limité aux déchèteries, à raison d'un passage par semaine, hors vendredi et samedi.

Fréquentation des déchèteries :

En 2024, les joviniens ont en moyenne effectué 9,65 passages en déchèterie.



Les gardiens jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des déchèteries. Ils veillent au respect des règles de dépôt et accompagnent les usagers afin qu'ils trient correctement leurs déchets et les déposent dans les bacs adaptés.

Leur présence garantit non seulement la sécurité du site, mais aussi une meilleure qualité des flux collectés. En informant, conseillant et orientant les usagers, ils contribuent directement à une valorisation optimale des déchets.

Déchets acceptés en déchèterie :



2.2.4 Le service +

Le « service plus » a été créé en novembre 2012.
Celui-ci est composé de 2 services :

2.2.4.1 ✓La collecte en porte-à-porte des encombrants

et des DEEE (les déchets d'équipements électriques et électroniques), sur tout le territoire. Ce service est facturé 25€ pour 2m3.
Les objets collectés sont principalement des meubles, du gros électroménager, des matelas et du bois. Ils sont ensuite emmenés en déchèterie.

2.2.4.2 ✓ La collecte gratuite des cartons

des professionnels, pour ceux qui le souhaitent. Ce ramassage s'effectue en régie, une fois par semaine, par un agent de la collectivité.

Les collectes ont lieu les mardis ou vendredis matin, dans les entreprises souhaitant bénéficier de ce service.



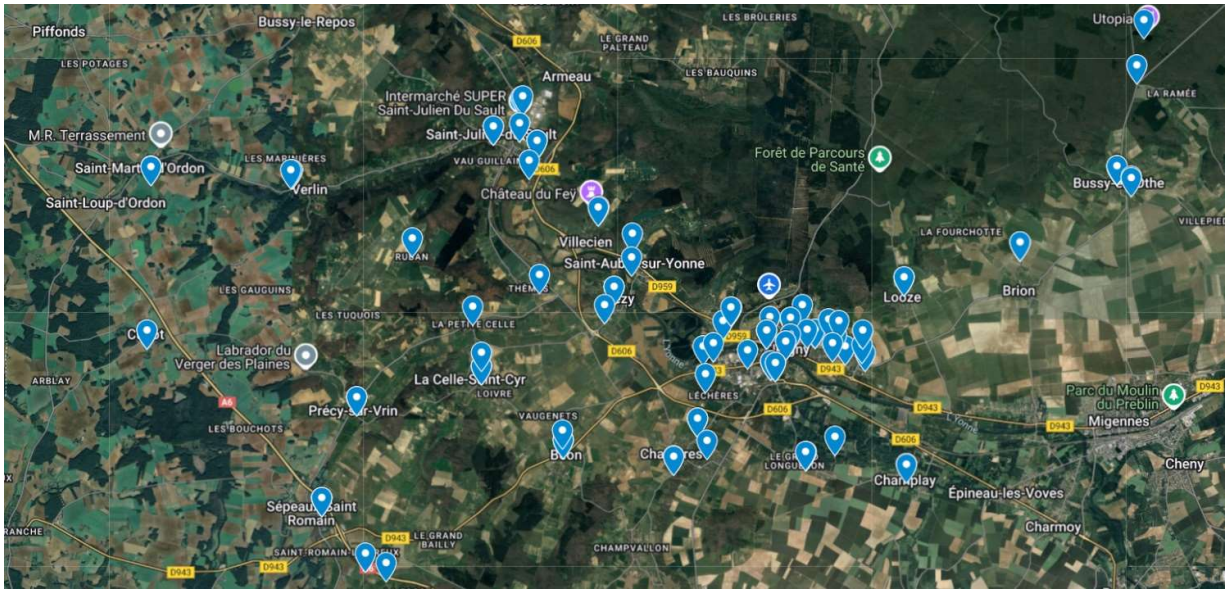
2.2.5 La collecte du verre



La collecte du verre est organisée en points d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire jovinien.

La CCJ met à disposition de ses habitants 91 colonnes à verre réparties sur 68 points d'apport volontaire sur tout le territoire soit 1 borne pour 228 habitants.

Le verre est collecté par l'entreprise MINERIS-GACHON, qui l'achemine ensuite jusqu'au centre SIBELCO à Champforgeuil.



Carte des emplacements des points d'apport volontaire de verre sur le Jovinien

La liste de ces points d'apport, avec les adresses précises, sont disponibles en Annexe 2.

2.2.6 La collecte des textiles



La collecte des textiles a été mise en place en faisant appel au prestataire de collecte « Le Relais ». Cette collecte est gratuite et comprend les :

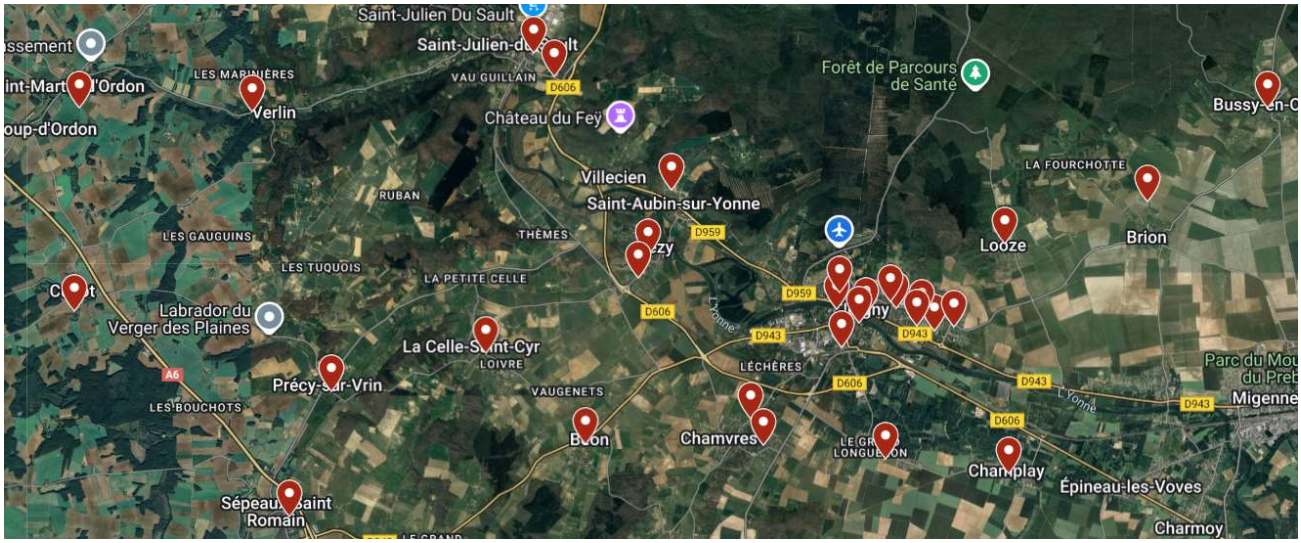
- Textiles d'habillement : vêtements en textile synthétique et / ou naturel, hors uniforme professionnel)
- Linges de maison (hors tissus d'ameublement)
- Maroquinerie et tous types de sacs
- Chaussures

On notera que cette liste ne comprend pas les textiles professionnels ou à usage industriel. Pour ces derniers, des filières spécifiquement réservées aux professionnels sont en place.

La CCJ met à disposition de ses habitants 32 points d'apport volontaire de bornes à textiles sur tout le territoire, soit un conteneur pour 650 habitants. La recommandation de Re_fashion, l'éco-organisme en charge de l'accompagnement de la collecte et du traitement, est d'un conteneur pour 2000 habitants.



Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être apportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



Carte des emplacements des points d'apport volontaire de textiles sur le Jovinien

La liste de ces points d'apport, avec les adresses précises, sont disponibles en Annexe 3.

2.2.7 Évolution de l'organisation de la collecte

Après l'optimisation des circuits de collecte en 2023 (passage de 2 camions à 3 sur 3 jours de la semaine), aucune autre évolution n'a été réalisée en 2024.

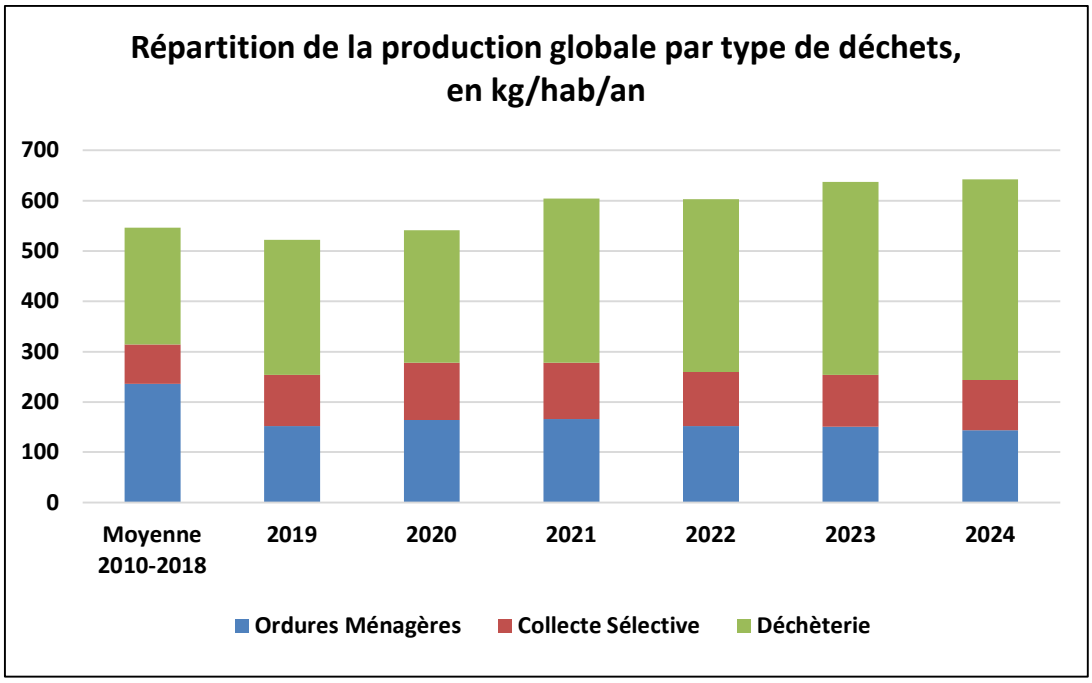
Cependant, la CCJ a analysé les résultats de ce changement opéré : moins de dépenses de carburant.

2.3 La collecte des déchets : bilan

Ci-dessous, l'évolution de la production globale des déchets (DMA) en kg / habitant / an depuis 2019 :

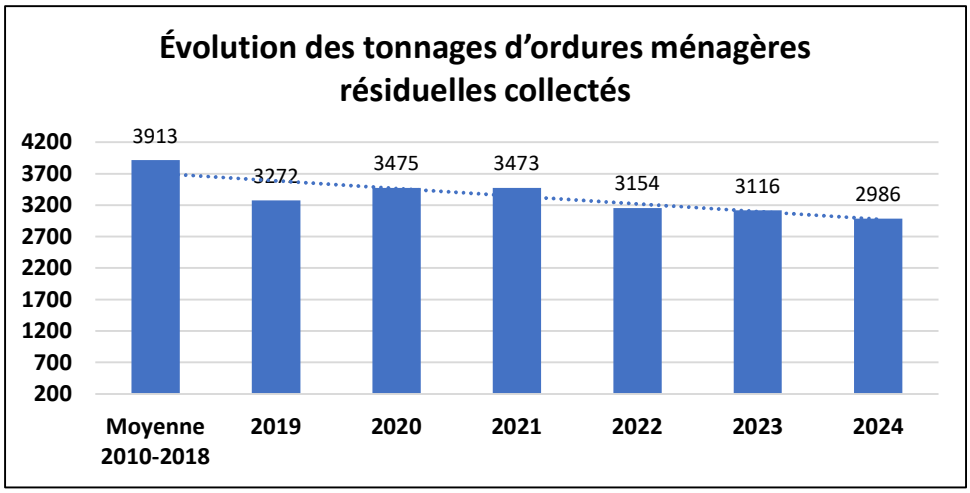
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ordures Ménagères	152	164	166	152	151	**144**
Collecte Sélective + verre	102	114	112	107	103	**100**
Déchèterie avec gravats	268	263	326	344	383	**398**
Totaux	**522**	**541**	**604**	**603**	**637**	**642**

Nous pouvons observer une légère hausse non significative (0,78%) de la production globale de déchets en 2024 par rapport à 2023.



2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

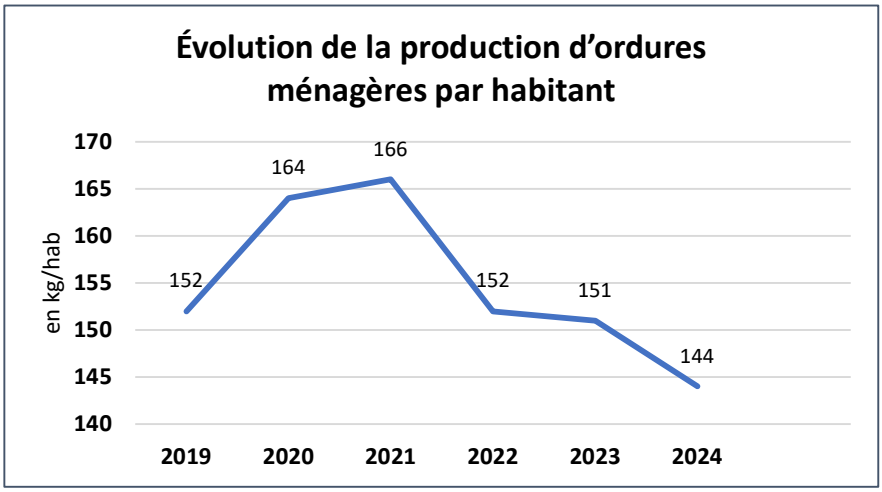
20 806 habitants desservis
2986 tonnes collectées soit 144 kg/habitant



Ci-dessous, l'évolution de la production d'ordures ménagères, en kg / habitant / an depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en Kg/hab/an	152	164	166	152	151	**144**

Nous constatons une baisse de 7 kg/hab/an de la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites sur le territoire de la Communauté de Communes du Jovinien.
Nous arrivons ainsi à 144 kg/hab/an pour l'année 2024.

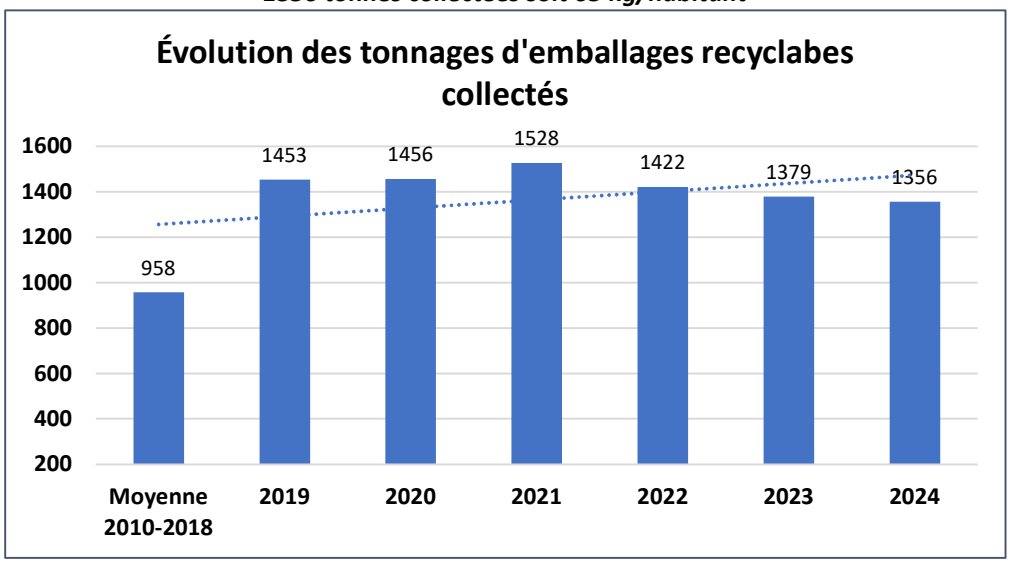


Nous restons bien en dessous du tonnage de référence au niveau départemental qui s'élève à 189 kg/hab/an et national qui s'élève à 249 kg/an/hab *(source sinoé 2019)*.

Ces données portent sur les déchets ménagers et assimilés (DMA).
Concernant les déchets assimilés — c'est-à-dire les déchets produits par les professionnels mais collectés en même temps que ceux des ménages — nous ne disposons pas de mesures permettant de les distinguer précisément des déchets strictement ménagers. Nous appliquons donc le ratio recommandé par l'ADEME, qui estime la part des déchets assimilés à 21,7 % des ordures ménagères des DMA.
Sur cette base, nous pouvons estimer qu'environ 648 tonnes d'ordures ménagères proviennent des professionnels assimilés.

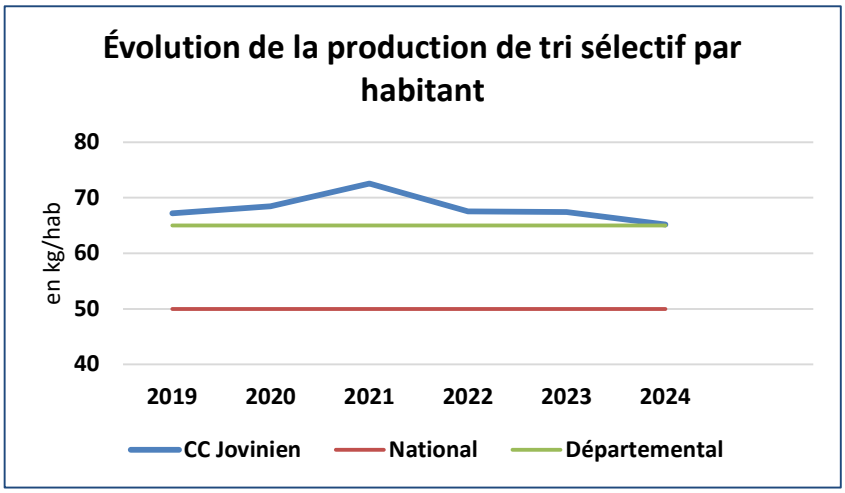
2.3.2 La collecte du tri sélectif

20 806 habitants desservis
1356 tonnes collectées soit 65 kg/habitant



Ci-dessous, l'évolution de la production d'emballages recyclables, en kg / habitant / an depuis 2019 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en Kg/hab/an	67	68	72	68	67	**65**



La quantité de tri collectée est constante par rapport à 2023.

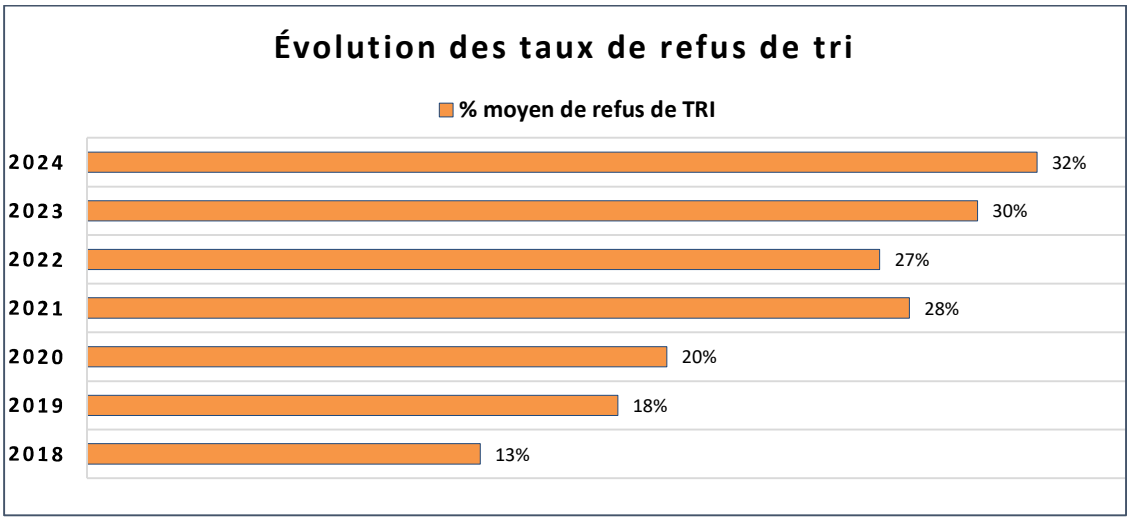
Nous sommes bien au-dessus du ratio national qui s'élève à 50 kg/an/habitant. Nous atteignons pour la première fois le ratio départemental 65 kg/an/hab (enquête ADEME 2019)

Ces données portent sur les déchets ménagers et assimilés (DMA).

Concernant les déchets assimilés — c'est-à-dire les déchets produits par les professionnels mais collectés en même temps que ceux des ménages — nous ne disposons pas de mesures permettant de les distinguer précisément des déchets strictement ménagers. Nous appliquons donc le ratio recommandé par l'ADEME, qui estime la part des déchets assimilés à 13,4 % du tri des DMA.
Sur cette base, nous pouvons estimer qu'environ 182 tonnes de tri sélectif proviennent des professionnels assimilés.

<u>La qualité du tri sélectif aussi appelé « Taux de refus »</u>

Des caractérisations sont réalisées sur des échantillons de déchets collectés par la collectivité, puis trié au centre de tri. En 2024, 16 tests ont été pratiqués, ce qui permet d'avoir le pourcentage, puis les tonnages de chaque matière mais aussi la quantité d'erreurs de tri.
La qualité du tri n'est pas satisfaisante sur le territoire de la Communauté de communes et le taux de refus est encore en augmentation : 32% en 2024 contre 30% en 2023.

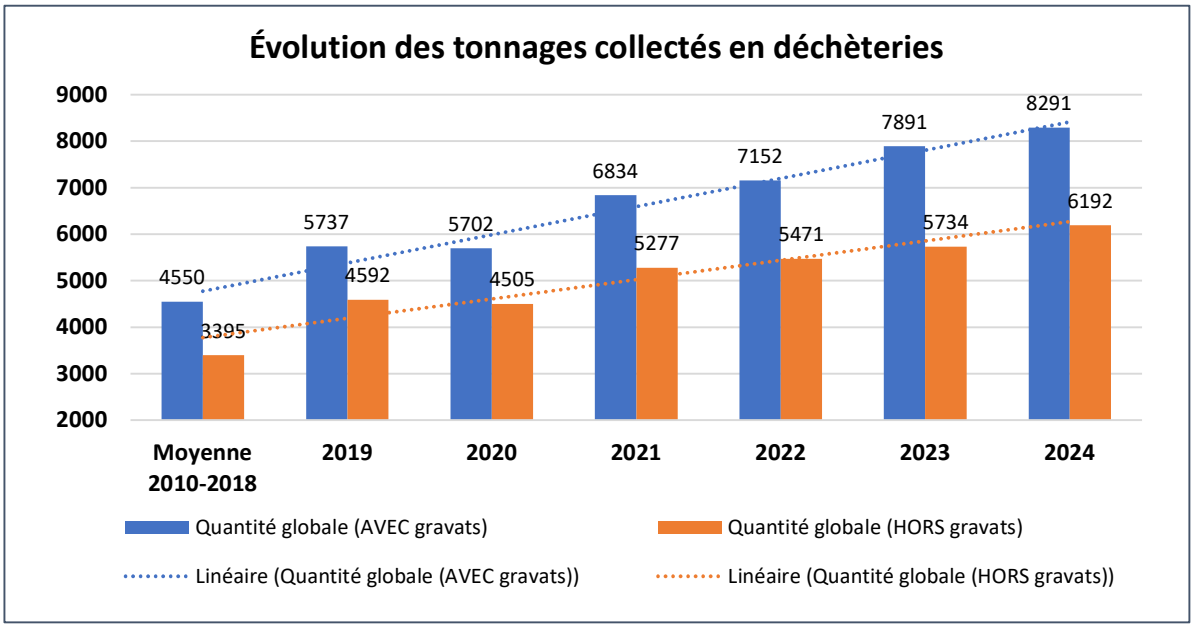


Pour avoir une bonne qualité de tri, il faudrait que le pourcentage moyen ne dépasse pas les 12%. Les principales erreurs sont du verre, des emballages pleins, des jouets, des couches, des textiles.
Un mauvais tri augmente les coûts de traitement et limite la valorisation des déchets, avec un impact économique et écologique important.

En cas d'hésitation sur le bon contenant, la collectivité invite les usagers à la contacter ou à consulter les supports d'information disponibles (documentation, mémo-tri). À défaut, il est préférable de déposer l'emballage dans la poubelle d'ordures ménagères pour éviter les erreurs de tri.

2.3.3 La collecte des déchèteries

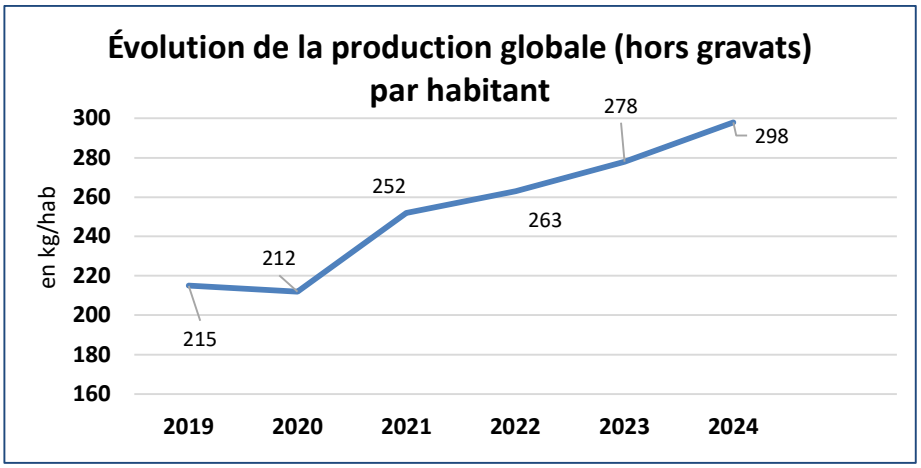
20 806 habitants desservis
8291 tonnes collectées soit 398kg/habitant



Si nous comparons l'évolution de la quantité de déchets déposés en déchèterie, en production par habitant, cela donne les données suivantes :

	Quantité collectée (en Tonnes)		**Quantité produite sur les 2 déchèteries** (en Tonnes)	**Quantité produite en Kg/hab**
	Déchèterie de Joigny	**Déchèterie de Saint-Julien-du-Sault**		
Tout venant y compris apports directs	1918,87	1121,56	3040,43	146,13
Déchets Verts	1014,34	767,82	1782,16	85,66
Déchets diffus spécifiques y compris Eco-DDS	36,87	26,19	63,06	3,03
Ferraille	148,00	110,44	258,44	12,42
Cartons	73,01	43,96	116,97	5,62
Mobilier	186,00	93,70	279,70	13,44
Déchets d'équipements électriques et électroniques	140,08	62,57	202,65	9,74
Bois	181,66	101,52	283,18	13,61
Piles	0,80	0,56	1,36	0,07
Batteries	3,53	0,61	4,14	0,20
Plastiques multi rep	2,64	2,96	5,60	0,27
Bois multi rep	94,10	59,80	153,90	7,40
Total sans gravats	3 799,90	2 391,69	6191,59	297,59
Gravats	1151,67	947,78	2099,45	100,91
Total avec gravats	4 951,57	3 339,47	8291,04	398,50

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production globale en déchèterie (HORS gravats) en Kg/hab/an	215	212	252	263	278	**298**

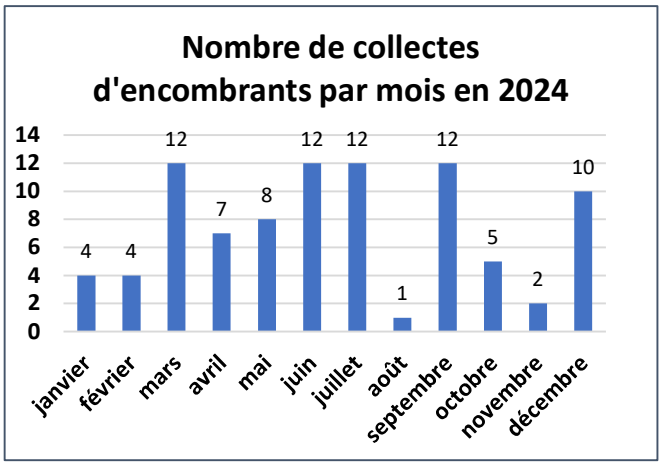


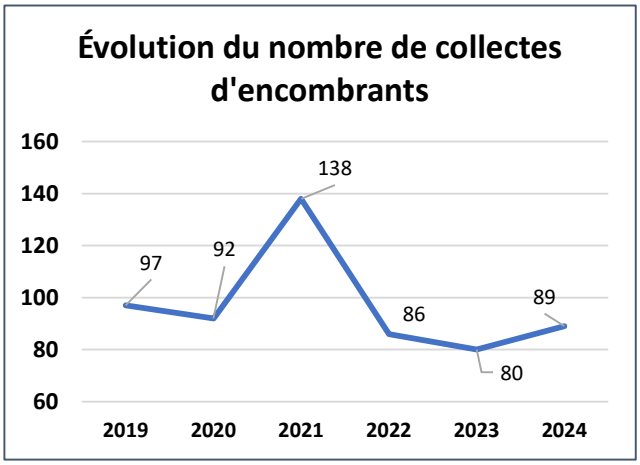
La production de déchets en déchèterie (hors gravats) est en forte hausse de 7,20 % entre 2023 et 2024.

2.3.4 Le service +

2.3.4.1 ✓ La collecte en porte-à-porte des encombrants

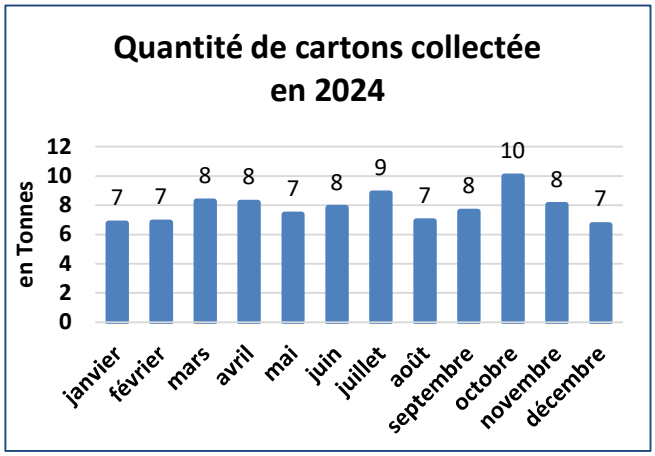
En 2024, 89 foyers ont fait appel à ce service de collecte d'encombrants.
Les objets collectés sont principalement des meubles, du gros électroménager, des matelas et du bois. Ils sont ensuite emmenés en déchèterie.

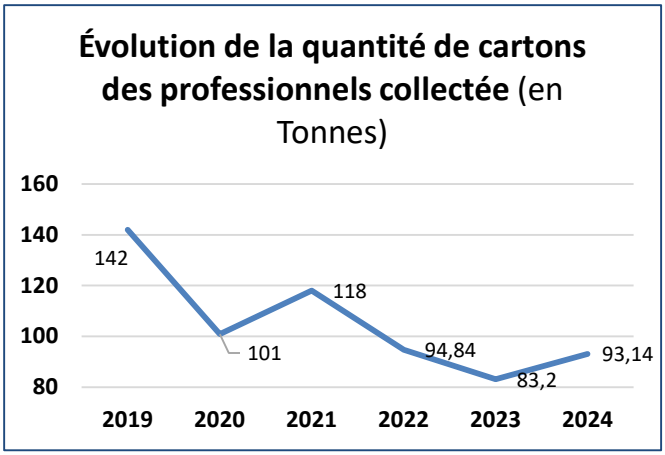




2.3.4.2 ✓ La collecte des cartons

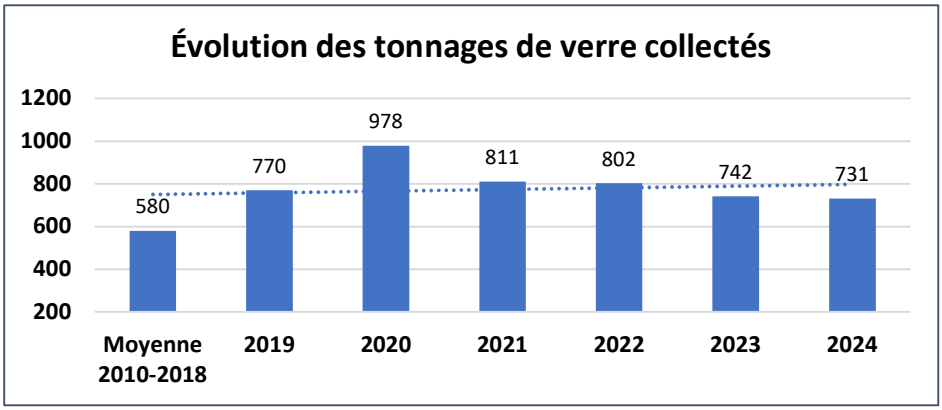
des professionnels pour ceux qui le souhaitent. Ce ramassage s'effectue en régie, une fois par semaine, par un agent de la collectivité.
Environ 93 tonnes de cartons ont été collectées en 2024. Les collectes ont lieu les mardis ou vendredis matin, dans les entreprises souhaitant bénéficier de ce service.





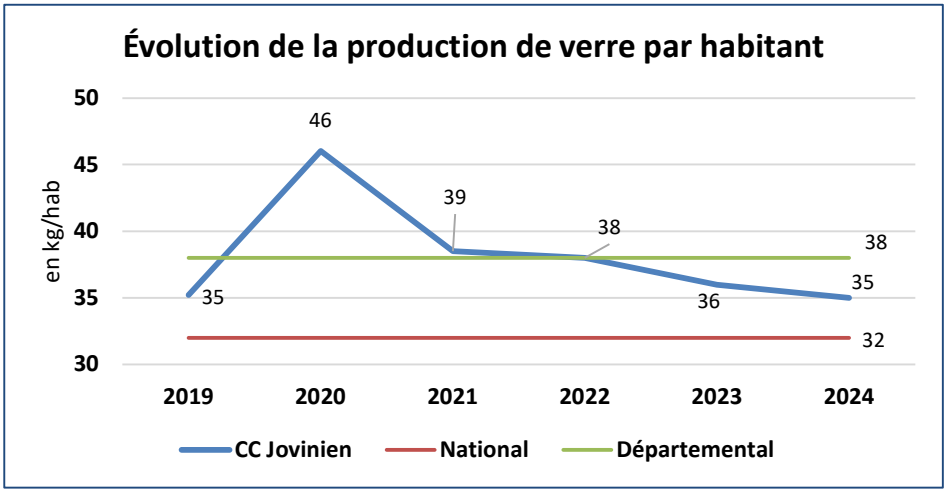
2.3.5 La collecte du verre

20 806 habitants desservis
731 tonnes collectées
soit 35 kg/habitant



L'évolution de la quantité de verre collecté sur le territoire, en production par habitant, donne les données suivantes :

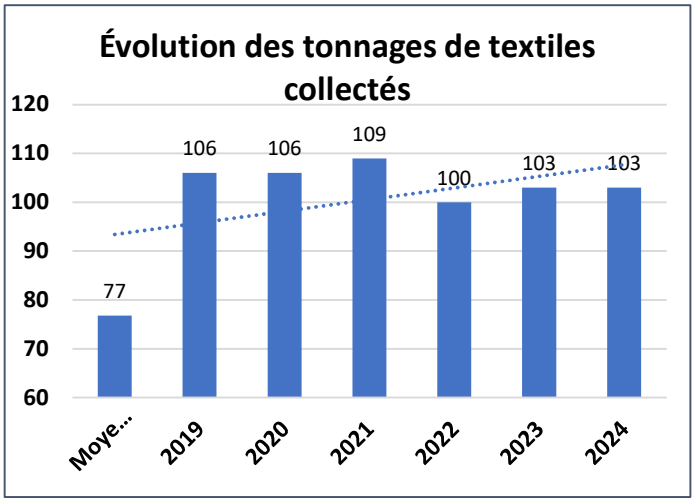
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en Kg/hab/an	35	46	39	38	36	**35**

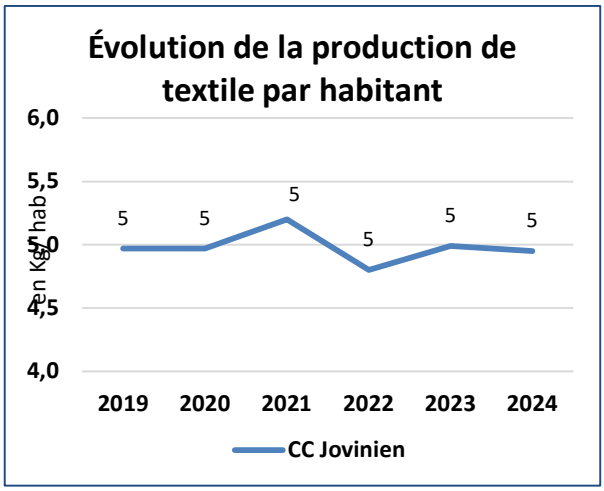


La quantité de verre produite au niveau départemental est de 38 kg/hab/an et de 32 kg/hab/an au niveau national *(source sinoé 2019).*

2.3.6 La collecte des textiles

20 806 habitants desservis
103 tonnes collectées soit 4,95 kg/habitant

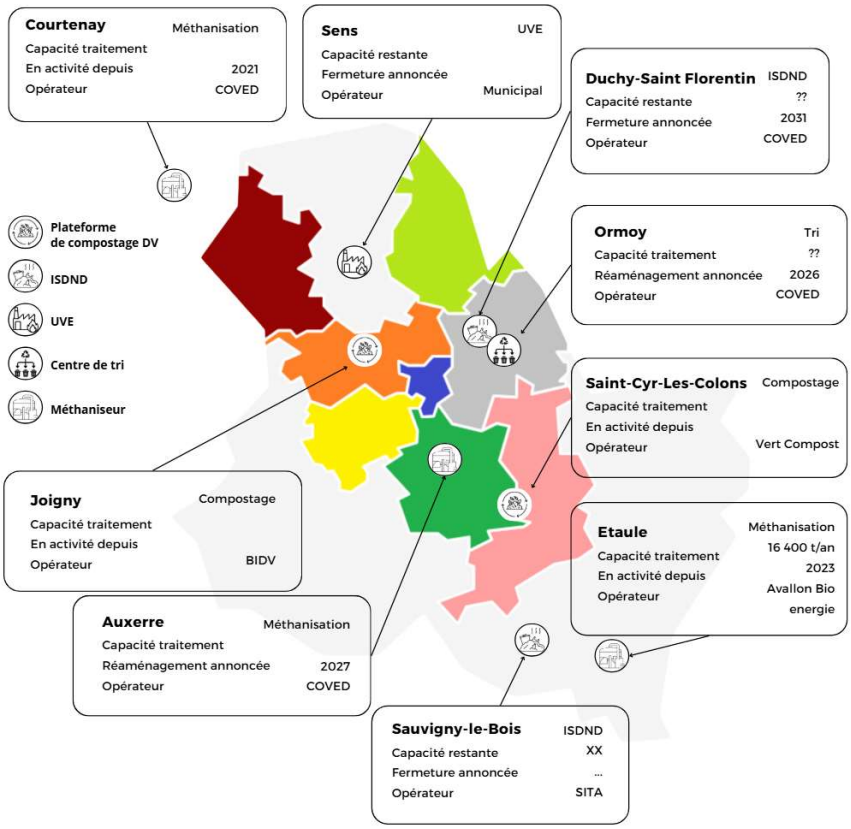




La moyenne 2010-2018 ne tient pas compte des années 2010 et 2011, car nous n'avons aucun indicateur pour ces périodes.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production en Kg/hab/an	4,97	4,97	5,2	4,8	4,99	**4.95**

2.4 Le traitement des déchets : organisation



Carte des unités de traitement de l'Yonne

2.4.1 Le traitement des déchets hors déchèteries

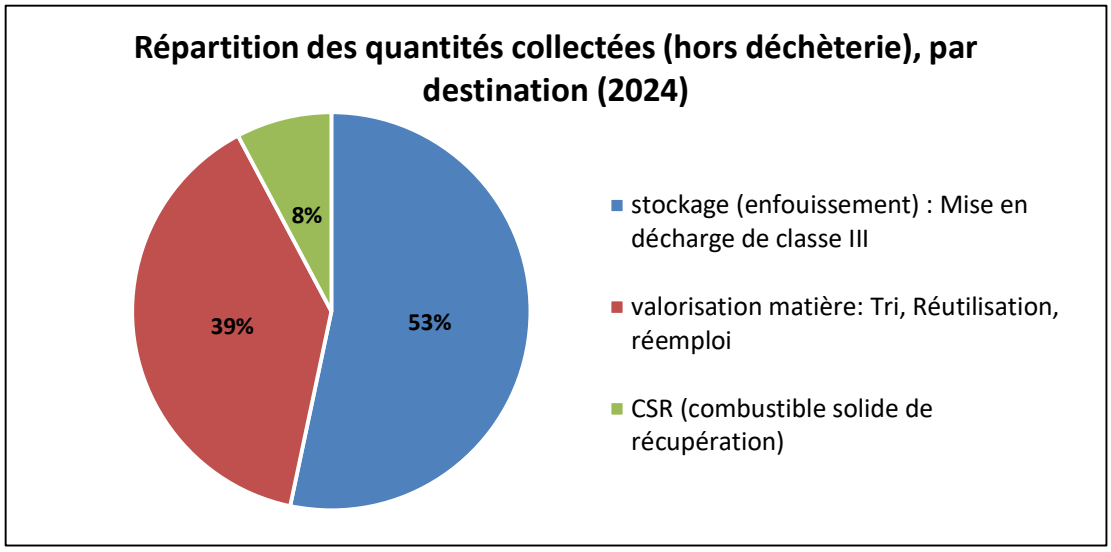
		Destination		
Type de déchets	Quantité en tonne	1 : Valorisation matière 2 : Valorisation organique 3 : Stockage	Installation	Commune d'implantation et/ou département
Ordures ménagères résiduelles	**2986**	3	Centre d'enfouissement	Saint Florentin
Déchets d'emballages en verre	**731**	1	Centre de recyclage	Champforgeuil (71)
Déchets d'emballages	**1356**	1	Centre de tri	Ormoy
Refus de tri	**435**	1	Combustible solide de récupération (CSR)	France et Europe
Cartons (service +)	**93**	1	SUEZ	Joigny 89



Centre d'enfouissement de classe 2,
Duchy – Saint Florentin

La répartition des quantités collectées est en légère diminution pour la partie valorisation matière. En effet, les refus de tri ne vont plus à l'enfouissement mais dans des installations pour la fabrication de combustible solide de récupération.

Le taux de valorisation indique les quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les refus de tri).



2.4.1.1 Les OMr

Les ordures ménagères sont acheminées sur le quai de transfert situé à Joigny, route de Chamvres. Le site est géré par la société SUEZ. Un transporteur achemine les ordures ménagères à Duchy au centre d'enfouissement.
Ce site est autorisé à stocker 50 000 tonnes de déchets. En 2024, le site a réceptionné 49316,90 tonnes.

Fonctionnement du site :
Un compacteur a pour mission de densifier les ordures ménagères grâce à ses roues « à pieds de mouton ». Cette action améliore la compaction, limite les envols et réduit les nuisances olfactives en supprimant les poches de fermentation. Le trax, chargeuse à chenilles, pousse les déchets depuis le quai de déchargement vers le compacteur. Il sert également à façonner les merlons autour de la zone d'exploitation et à transporter la terre avec son godet.

Ces modèles récents sont équipés de la technologie AdBlue, permettant de réduire fortement les émissions de NOx (jusqu'à 85 %, transformés en vapeur d'eau et azote).

2.4.1.2 Le Tri Sélectif

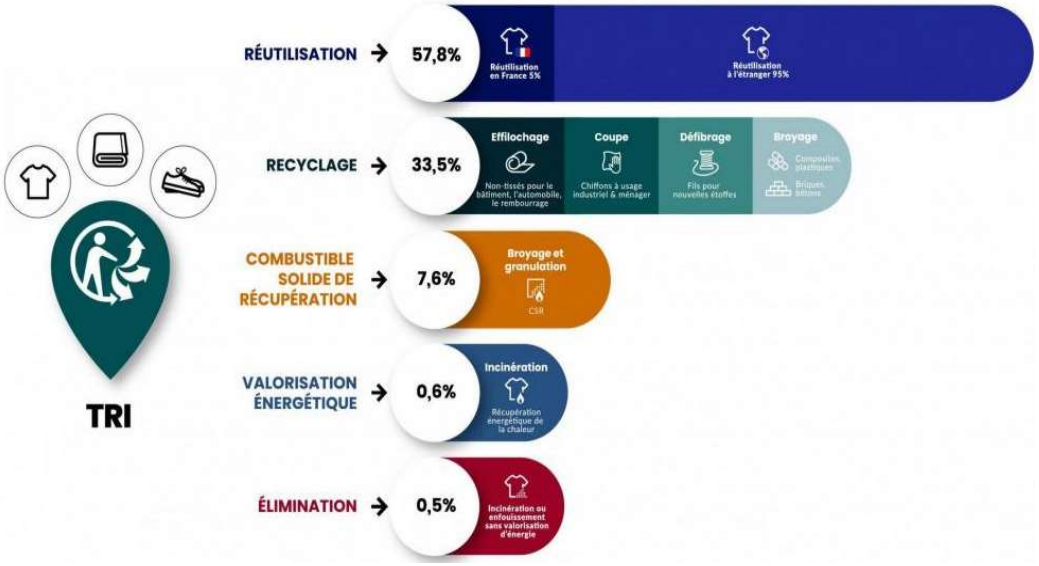
Les agents acheminent le tri sélectif collecté au quai de transfert à Joigny.
Puis un transporteur achemine les emballages recyclables au centre de tri situé à Ormoy (89), également géré par la société COVED-PAPREC, où il sera trié et recyclé.
Le groupe propose des prestations complètes aux collectivités : de la collecte au stockage des déchets ultimes, en passant par le tri.

2.4.1.3 Le verre

Les colonnes à verre sont vidées par l'entreprise GACHON MINERIS. La plateforme de stockage est située à Monéteau (89). Le verre est acheminé par semi-remorque au site de traitement localisé à Champforgeuil (71).

2.4.1.4 Les textiles

Les bornes textiles de la CCJ sont collectées par l'association Le Relais. Cette collecte et le traitement des textiles sont accompagnés par l'éco-organisme Re_fashion.
Les textiles en bon état sont revendus dans des magasins « Ding Fring » et les vêtements abîmés sont recyclés en isolants ou valorisés énergétiquement.

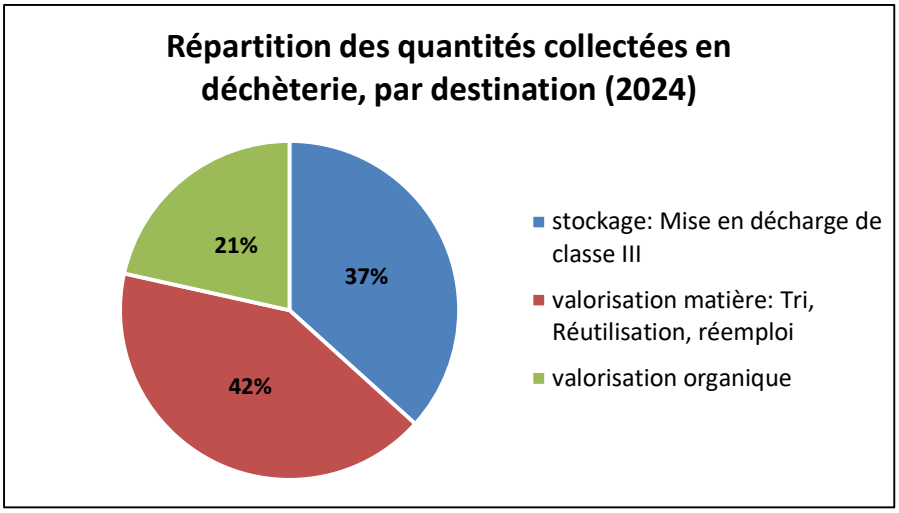


2.4.2 Le traitement des déchets des déchèteries

Le traitement des déchets des déchèteries est identique pour Joigny et Saint-Julien-du-Sault.
Chaque flux de déchets est collecté puis traité par différents organismes.

		Destination		
Type de déchets	**Tonnages pour les 2 déchèteries**	**1 : Valorisation matière 2 : Valorisation organique 3 : Stockage**	**Installation**	**Commune d'implantation**
Tout venant y compris apports directs	3040	3	SUEZ	Joigny 89
Cartons	117	1	SUEZ	Joigny 89
Batteries	5	1	SUEZ	Joigny 89
Déchets verts	1782	2	SUEZ	Joigny 89
DDS = Déchets Diffus Spécifiques	63	1	EDIB	Longvic 10
Ferraille	258	1	ASTRA RECYCLAGE	St Florentin 89
Piles	1	1	ADLCA	Bletterans 39
DEEE = Déchets d'équipements électriques et électroniques	203	1	ECOLOGIC	Guyencourt 78
Mobilier	280	1	ECOMAISON	Paris 75
Bois	283	1	SUEZ	Joigny 89
Déblais et gravats	2099	1	SUEZ	Joigny 89
Multi rep bois	151	1	YONNE RECYCLAGE	Venoy 89
Multi rep plastique	6	1	SEINE ET YONNE RECYCLAGE	Villeneuve la Guyard 89

Le taux de valorisation indique les quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique.



2.4.3 Le Traitement des déchets : Impact environnemental

Selon les modes de traitement des déchets des Joviniens, des impacts environnementaux positifs peuvent être identifiés :

- Centre d'enfouissement :
 - Captage de biogaz

- Recyclage :
 - Réduction de l'extraction de ressources naturelles (métaux, pétrole, bois)
 - Diminution des émissions de CO_2 par rapport à la production de matières vierges
 - Réduction des volumes de déchets à enfouir ou incinérer
- Compostage / méthanisation
 - Production de compost ou de biogaz (énergie renouvelable)
 - Réduction des déchets organiques en décharge (donc moins de méthane non contrôlé)
 - Amélioration des sols via le compost

L'EPCI joue un rôle central pour tenter de réduire les impacts négatifs :

- Mise en place du tri sélectif performant : actions d'amélioration du tri
- Développement du compostage des biodéchets pour les détourner des OMr
- Optimisation des circuits de collecte réalisé en 2023
- Sensibilisation des usagers (réduction à la source)

3 PARTIE 3 : LES INDICATEURS FINANCIERS

3.1 Montant annuel des principales prestations rémunérées

La collecte des ordures ménagères, des emballages, la fourniture et l'entretien des bacs de collecte sont réalisés en régie par la CCJ.

Seule la collecte des bornes à verre est soumise à prestation externe. La collecte des bornes textiles est réalisée avec un partenaire associatif le Relais.

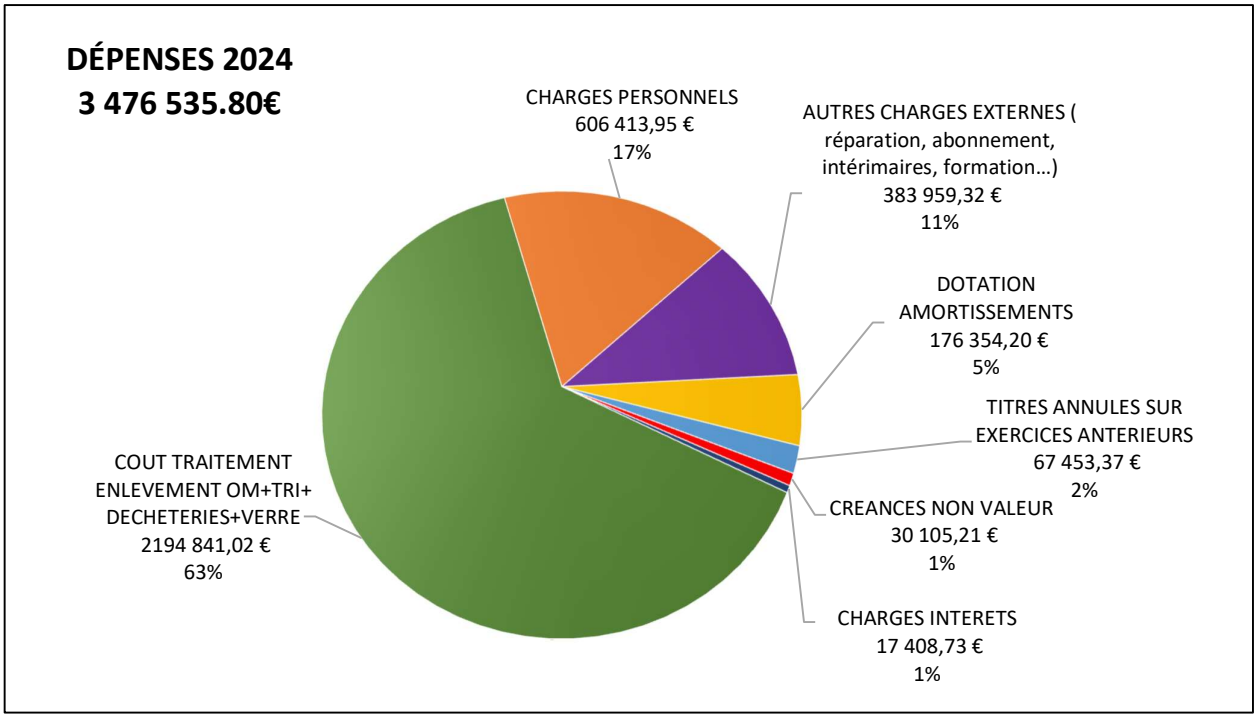
Nom entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC
GACHON-MINERIS	Collecte des PAV » verre », stockage et chargement des camions pour évacuation	12 mois renouvelable 3 fois	06/2025	35050,90 €
SUEZ	Gravats Tout venant Déchets verts Bois Cartons	3 ans	12/2024	931 676.94 €
ASTRA RECYCLAGE	Ferraille	3 ans	12/2024	7 537,67 €
EDIB	Enlévement et traitement des déchets dangereux hors DDS (lot 3)		12/2024	50 183,25 €
SUEZ	Mise à disposition quai de transfert OMR et réception des bennes OMR en vue du transport (lot 1)	3 ans	12/2024	126 237.66 €
SUEZ	Mise à disposition quai de transfert TRI et réception des	3 ans	12/2024	

	bennes TRI en vue du transport (lot 1)			
SUEZ	Transport et traitement (OMR et TRI Sélectif) (lot 2)	3 ans	12/2024	61 656.07 €
COVED ENVIRONNEMENT	Traitement des DMA (lot 3)	3 ans	12/2024	510 432,04 €
COVED ENVIRONNEMENT	Tri et conditionnement des déchets recyclables (lot 4)	3 ans	12/2024	436 929,90 €
SUEZ	Apport direct – Traitement du tout-venant (lot 1)	3 ans	12/2024	33 866.91 €

3.2 Coût du service

3.2.1 Montant annuel global des dépenses

Cette section présente les données budgétaires du service, en distinguant la section d'investissement et la section de fonctionnement. Les montants engagés ainsi que la répartition de leurs composantes sont illustrés et détaillés dans le graphique ci-après.



Investissements réalisés :

Désignation	Date d'investissement	Valeur brute TTC
Achat de 20 composteurs collectifs Poly Compost 800L+ grille anti-rongeur	10/12/2024	3 531,20 €
Plateforme citycompost (Rue des Ingles)	18/04/2024	1 068,00 €
645 Bioseaux Kalys 7 litres	16/07/2024	1 862,88 €
Extension de garantie de 3 ordinateurs portables	28/06/2024	3 639,64 €
3 Téléphones portables GALAXY A15 5G 128GO	28/06/2024	839,56 €
4 Composteurs CITY COMPOST	08/04/2024	26 352,00 €

Achat de 50 composteurs de 650 litres	14/06/2024	5 973,00 €
1 Balayeuse karcher KM 70 25	26/07/2024	1 879,61 €
6 Composteurs de quartier MODULO 1300L	19/08/2024	4 824,00 €

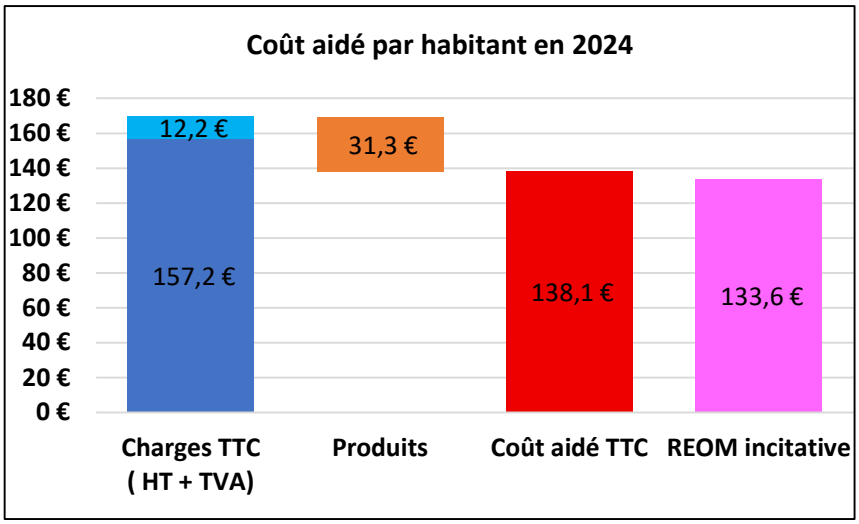
3.2.2 Le coût du service public

Conformément à la réglementation, la collectivité réalise chaque année une matrice des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Cet outil permet de présenter de manière harmonisée l'ensemble des charges et des produits du service, afin d'en connaître le coût réel par activité (collecte, traitement, prévention, etc.). La matrice des coûts constitue un support d'analyse et d'aide à la décision, permettant de suivre l'évolution des coûts dans le temps et de comparer les performances du service avec celles d'autres collectivités.

Conformément à la méthodologie nationale, l'ensemble des données présentées est exprimé hors taxes (HT). Cette présentation est retenue afin de garantir une analyse économique comparable, la collectivité n'étant pas assujettie à la TVA sur la facturation du service.

	Coût complet du flux (HT)	Coût complet à la Tonne (HT)	Financé par	Coût à l'habitant HT
Ordures ménagères résiduelles	1 094 385 **€**	**367 €**	Recettes industrielles Soutiens Redevances	**52,59 € / hab**
Emballages papiers et recyclables	717 891 **€**	**529 €**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**34,50€ / hab**
Verre	50 778 **€**	**69 €**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**2,44€ / hab**
Déchèteries (avec gravats)	1 381 329 **€**	**167€**	Revente matériaux Soutiens Redevances	**66,39€ / hab**
Déchets des professionnels	25 216 €	**271 €**	Revente matériaux	**1,21 € / hab**

3.2.3 Le coût aidé du service public

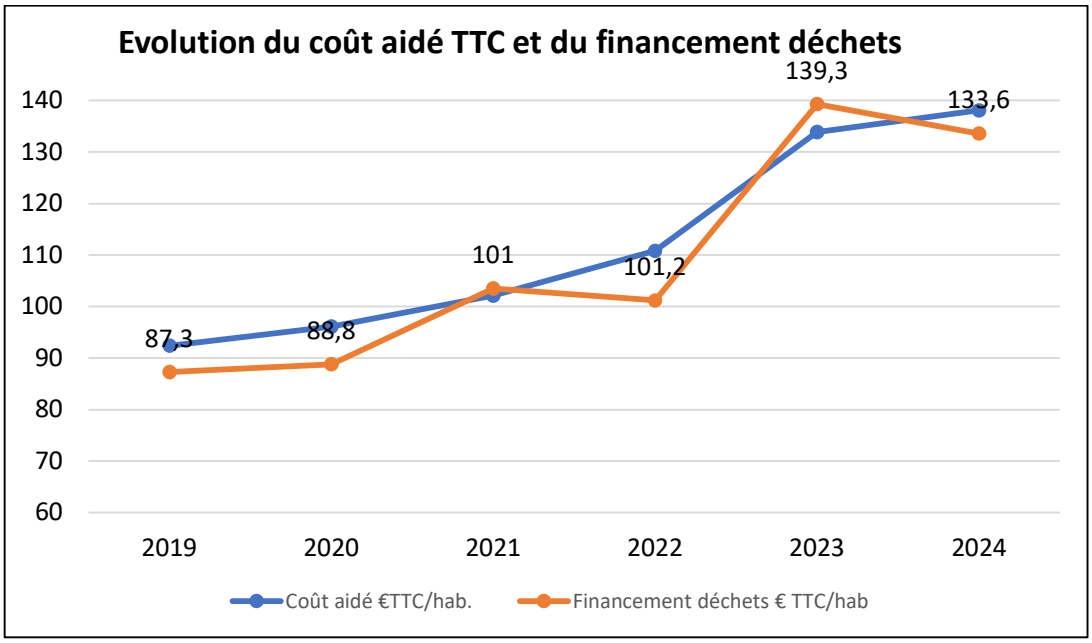


Le coût aidé du service public est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Ici, il s'exprime de façon globale, sans distinction de flux, sans distinction de charges et de produits. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, collecte, traitement…) qui affecte le service, déduction faite des produits (vente de matériaux, soutiens...).

Les produits du service couvrent 18.48 % du montant total des charges.

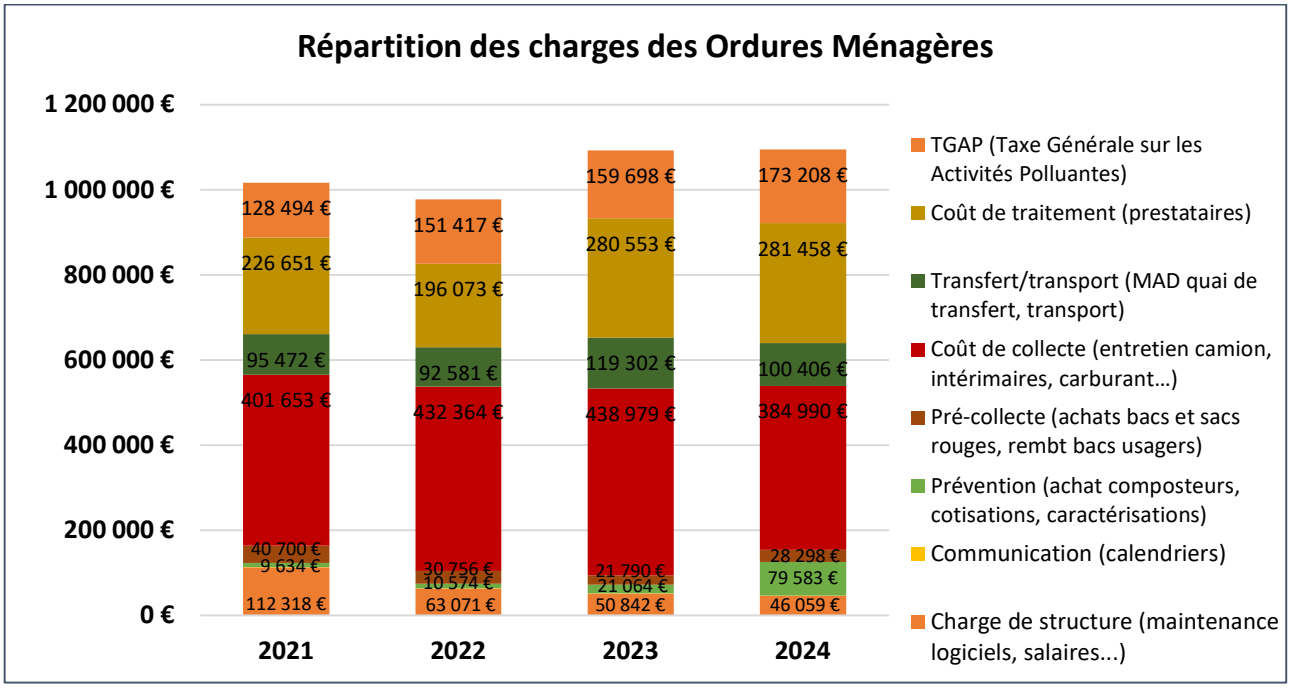
Ainsi, le coût global de gestion des déchets demeure financé à hauteur de 97 %, ce qui traduit un besoin de financement dépassant les ressources propres du service.

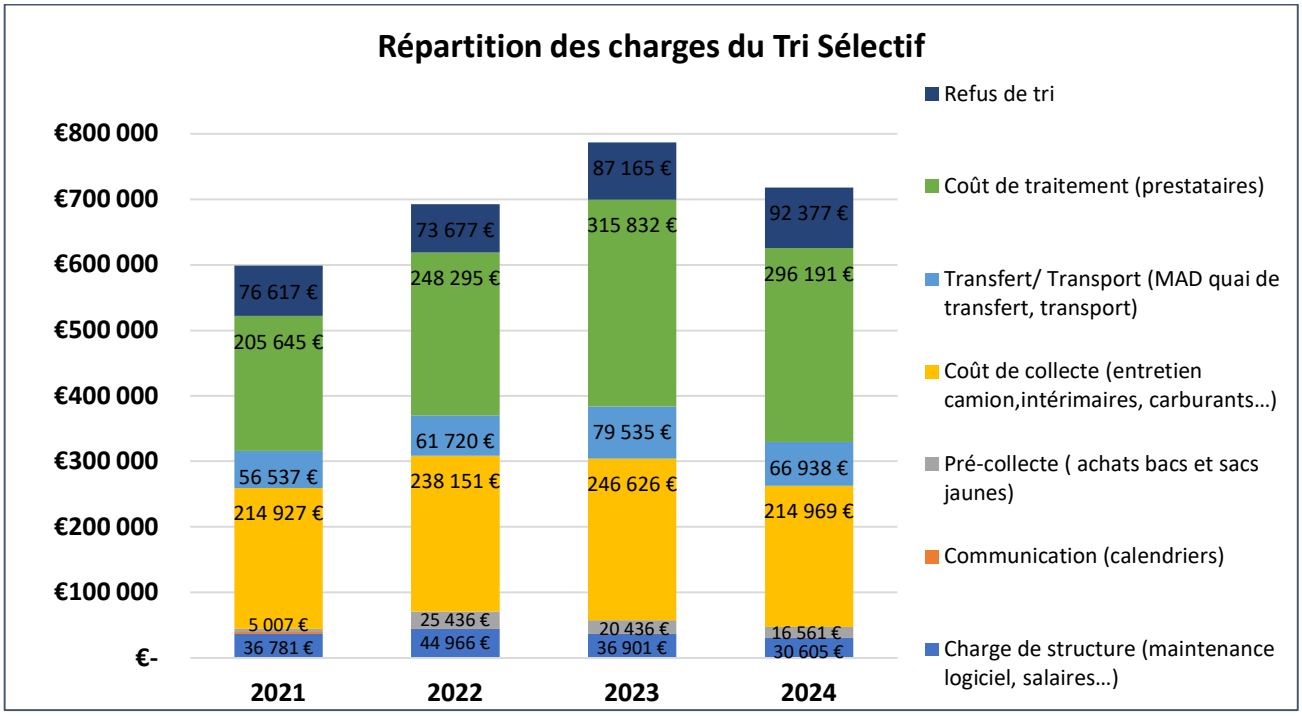
Ce déséquilibre entre produits et charges met en évidence la dépendance du service aux contributions extérieures (fiscalité, dotations ou autres ressources de la collectivité) pour assurer son fonctionnement et garantir la continuité du service public de gestion des déchets.



3.3 Coût des différents flux de déchets

3.3.1 Répartition des charges par flux et par étape technique



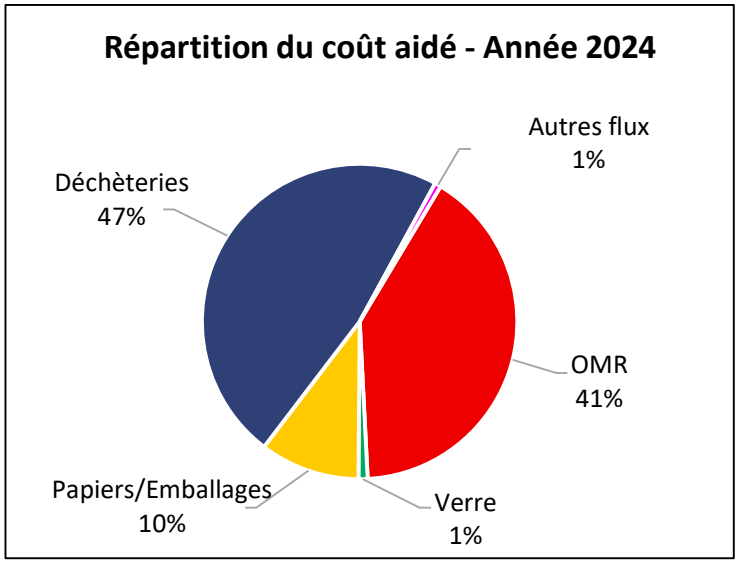


3.3.2 Le coût aidé pour chaque flux de déchet

Conformément à la méthodologie de la matrice des coûts ADEME, les indicateurs économiques sont analysés hors gravats afin de neutraliser l'effet des déchets inertes, dont les tonnages importants et coûts de traitement spécifiques peuvent biaiser les comparaisons entre collectivités.

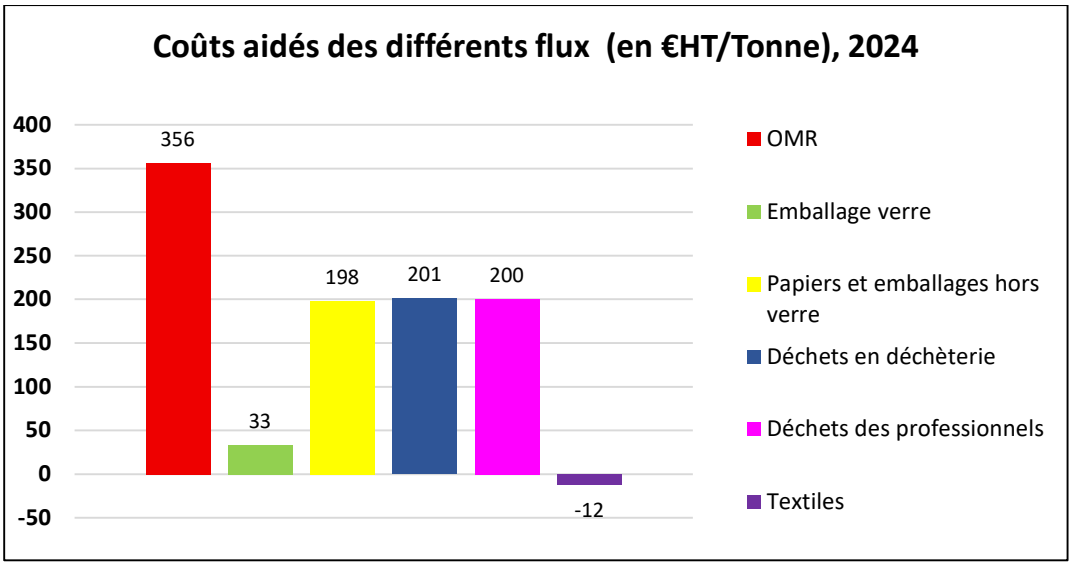
	Coût aidé €HT/hab.	Ratio kg/hab.
OMR	51,1 €	144
Verre	1,2 €	35
Papiers/Emballages	12,9 €	65
Déchèteries	59,9 €	298
Biodéchets	#N/A	#N/A
Autres flux (service +,textiles)	0,8 €	9

Les déchèteries constituent le principal poste de coût aidé avec 59,9 €/habitant pour 298 kg/habitant, devant les ordures ménagères résiduelles (51,1 €/habitant), ce qui souligne l'importance de ces deux flux dans les dépenses globales de gestion des déchets.



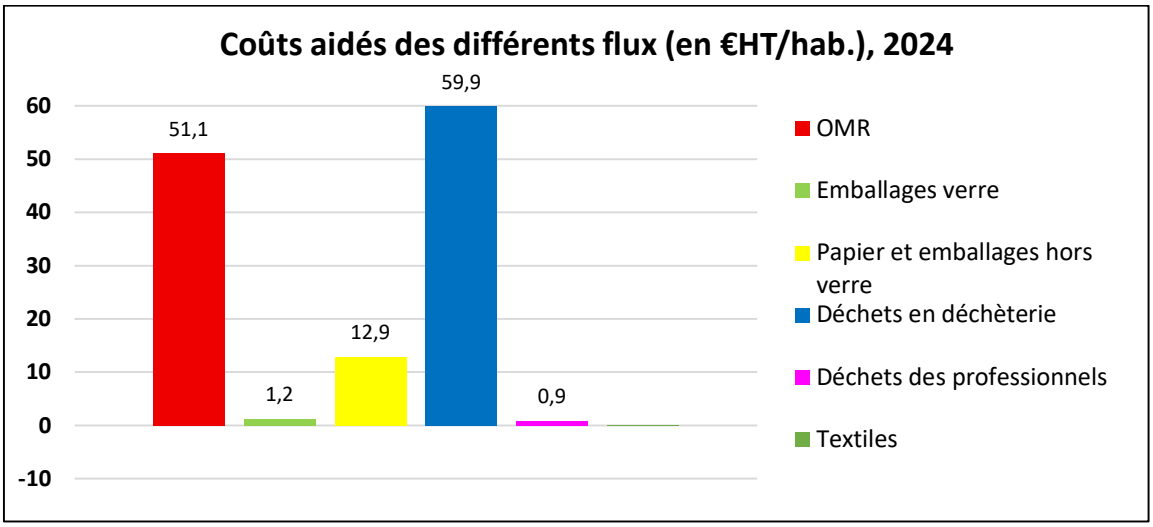
3.3.3 Le coût aidé des différents flux

Année 2024 Montants HT par tonne	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie (hors gravats)	Déchets des professionnels	Textiles	
Coût aidé HT	356	33	198	201	200	-12	228



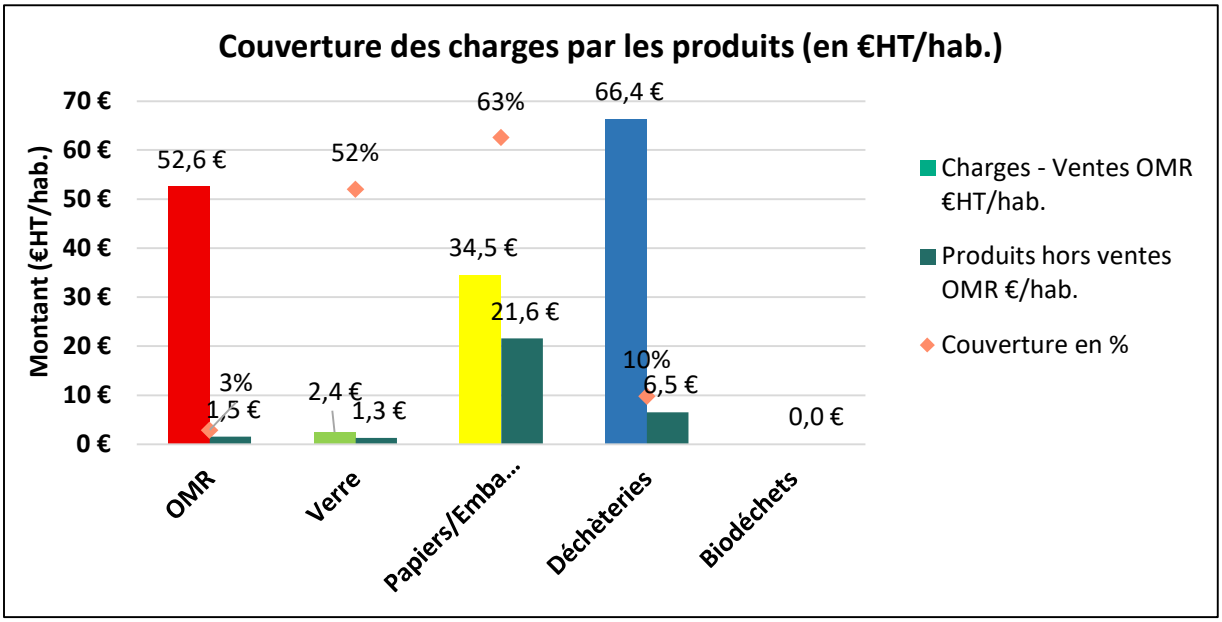
Le coût aidé par tonne met en évidence que les ordures ménagères résiduelles sont le flux le plus onéreux (356 €/t), soit près de deux fois le coût des papiers/emballages et des déchets de déchèterie, tandis que la filière textile génère un coût négatif grâce à des recettes supérieures aux charges.

Année 2024 Montants HT par habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	Textiles	
Coût aidé HT	51,1	1,2	12,9	59,9	0,9	-0,1	125,9



Le coût aidé moyen s'élève à 125,9 € HT par habitant, dont près de 90 % sont concentrés sur les déchets en déchèterie (59,9 €/hab.) et les ordures ménagères résiduelles (51,1 €/hab.), soulignant le poids prépondérant de ces deux flux dans les dépenses du service.

3.3.4 La couverture des charges par les produits par flux



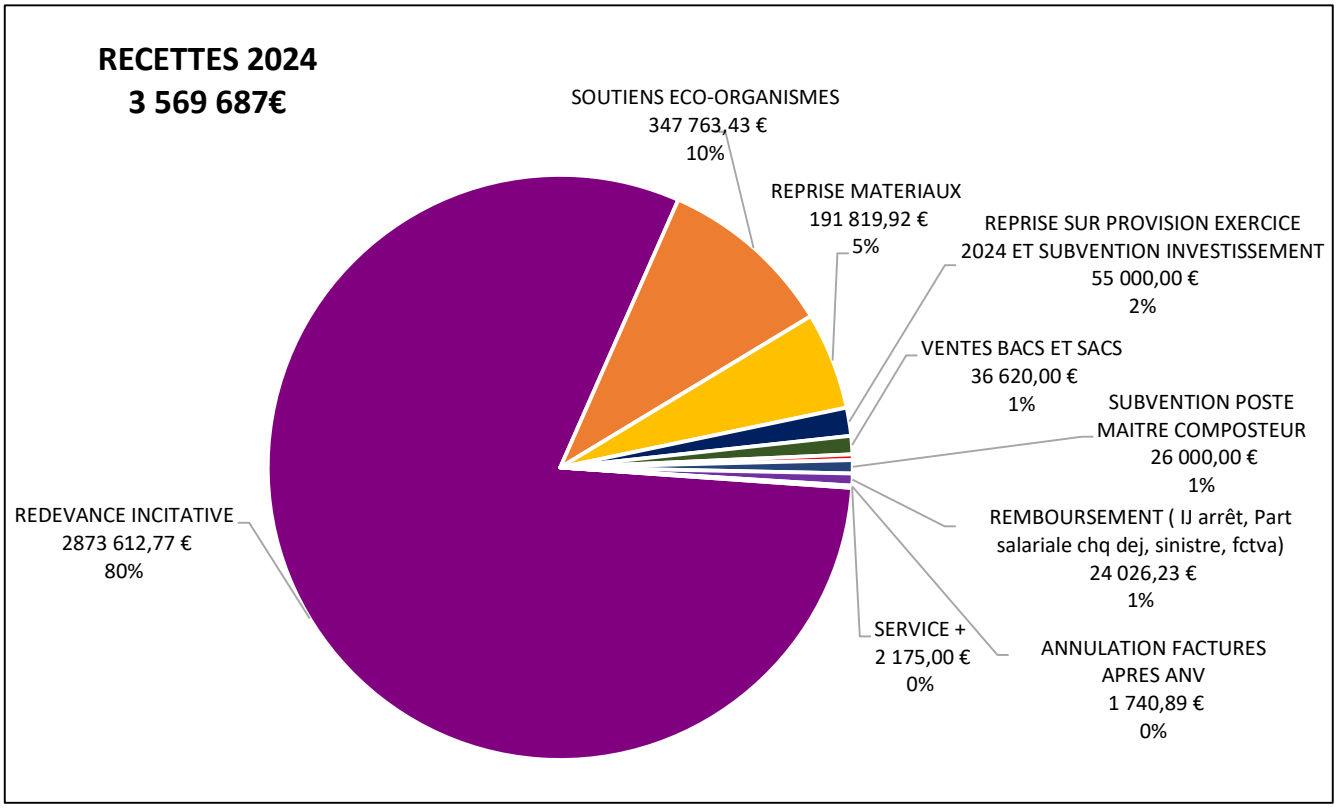
La répartition des coûts aidés montre une forte concentration des dépenses sur les déchèteries et les ordures ménagères résiduelles, qui représentent à elles seules l'essentiel du coût de gestion des déchets par habitant, tandis que les flux recyclables (verre, papiers et emballages) génèrent des coûts nettement plus faibles.

3.4 Financements du service

3.4.1 La nature des recettes

Financements	2024	2023	2022	2021	2020	2019
Redevance Incitative (déduction des créances sans valeur et dégrèvements)	**2 777 795 €**	2 869 984 €	2 104 583 €	2 166 573 €	1 981 224 €	1 866 395 €
Valorisation matière	**191 819 €**	175 814 €	304 353 €	160 598 €	117 500 €	167 797 €
Eco emballages /Adelphe/ecodds/citeo /eco tlc/refashion	**321 446 €**	446 516 €	297 670€	296 914 €	263 120 €	323 983 €
Eco Folio						
OCAD3E ecologic	**20 249 €**	14 730 €	10 771 €	11 510 €	8 356 €	12 978 €

Eco mobilier eco maison	**6 067 €**	15 233 €	2 336 €	12 029 €	*report sur exercice 2021	4 195 €
Autres produits (ventes bacs, sacs, composteurs)	**36 620 €**	46 955 €	17 640 €	32 636	72 411	56 503 €
Aides à l'emploi	**10 930 €**	17 440 €	32 147 €	9 358	5 982	14 292 €
Facturation à l'usager (encombrants)	**2 175 €**	2 000 €	1 470 €	2 055	1 380	1 455 €
Subvention de fonctionnement (maitre composteur)	**26 000 €**	-	-	-	-	-
Reprise subventions d'investissement	**37 771 €**	37 771 €	37 771 €	36 739	36 739	36 739 €
Totaux	**3 430 872 €**	3 626 443 €	2 808 741 €	2 728 412 €	2 486 712 €	2 484 337 €



En 2024, le financement du service déchets repose majoritairement sur la redevance incitative, qui représente près de 2,87 M€, soit plus de 80 % des recettes totales du service, confirmant la forte dépendance du budget aux contributions des usagers.

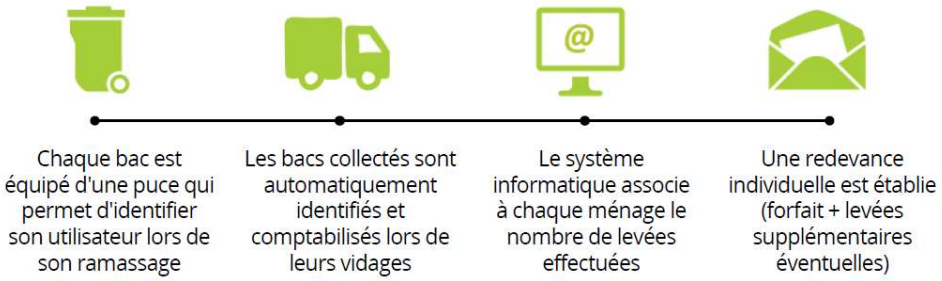
Les recettes issues de la valorisation des matériaux et des soutiens des éco-organismes constituent le second levier de financement avec respectivement 191 819 € et 347 763 €. Ces dernières sont en baisse par rapport à 2023, traduisant un contexte moins favorable pour les soutiens de la filière REP.

3.4.2 La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMi)

Cette redevance a été mise en place sur le territoire de la CCJ en 2018. Elle est facturée au trimestre. Le suivi de la facturation est assuré en régie directe par un agent, qui assure également le suivi et la mise à jour de la base de données des usagers sur le logiciel STYX.

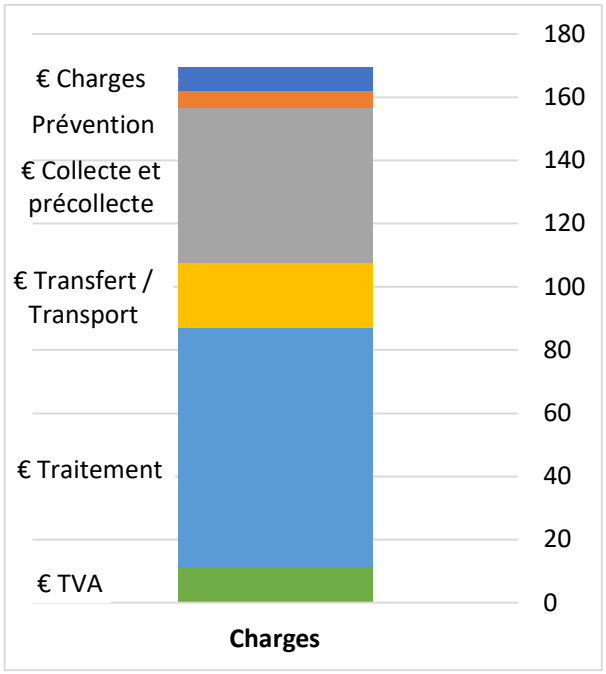
La facture de redevance incitative est un forfait annuel qui inclut 20 levées dans l'année. Toute levée supplémentaire est facturée en plus. Le forfait comprend :

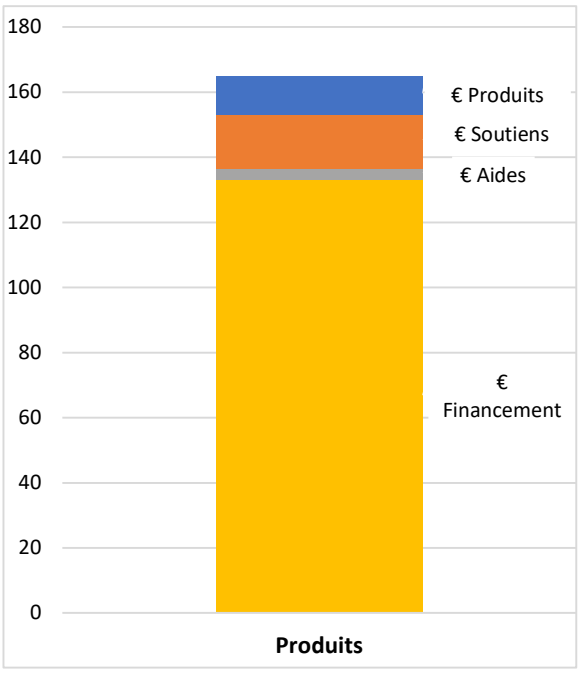
- la collecte et le traitement des OM (nombre défini de levées / an selon le secteur)
- la collecte et le traitement des déchets recyclables (illimité)
- l'accès à la déchèterie (3 passages autorisés par jour) et son fonctionnement (collecte et traitement des déchets déposés en déchèteries)
- la gestion des points d'apport volontaire (collecte et traitement du verre)
- la gestion administrative du service
- le fonctionnement du Service + (collecte des encombrants)



En 2024, le montant facturé de la Redevance s'est élevé à 2 873 613 € (hors annulations de factures).

3.5 Budget : répartition des charges, des produits et du financement





4 PARTIE 4 : BILAN

4.1 Rappel des objectifs 2024

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de Bourgogne-Franche-Comté, adopté en 2019, fixe des objectifs structurants en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Le principal objectif régional vise une réduction de 15 % des DMA à l'horizon 2025 par rapport à 2010, soit environ 425 kg par habitant et par an, avec une trajectoire renforcée portée à –20 % à l'horizon 2031.

Les résultats de 2024 montrent une production de 642 kg par habitant, niveau supérieur aux objectifs régionaux fixés par le PRPGD.

Dans ce contexte, l'enjeu pour la collectivité consiste à poursuivre et amplifier les efforts et actions engagés, notamment en matière de réduction à la source, de tri des biodéchets et d'optimisation du service public de gestion des déchets, conformément aux orientations du PLPDMA et aux recommandations de l'ADEME.

4.2 Année 2024 : application de la loi AGEC - tri à la source des biodéchets

L'année 2024 constitue une étape importante en matière de gestion des déchets, avec l'entrée en vigueur au 1er janvier de l'obligation de tri à la source des biodéchets, issue de la loi AGEC. Cette mesure vise à détourner une part significative des déchets organiques des ordures ménagères résiduelles afin de favoriser leur valorisation (par compostage dans le cas de la CCJ ou par méthanisation).

Dans ce contexte, la CCJ a engagé le déploiement de sites de compostage collectifs, en quartier et pied d'immeubles et a pris contact avec les établissements scolaires et autres structures du territoire afin de mettre en place des solutions de compostage adaptées.

En parallèle, les actions de sensibilisation auprès des usagers ont été poursuivies pour accompagner la mise en œuvre de cette nouvelle obligation : tenue de stands grand public, ateliers sur le compostage...

Ces actions répondent à des objectifs environnementaux et économiques, en réduisant les quantités de déchets à traiter tout en favorisant leur valorisation, dans une logique d'économie circulaire.

4.3 Actions programmées pour 2025

✓ Développement du compostage

La collectivité poursuivra le déploiement du compostage de proximité. Plusieurs actions sont prévues :

- le suivi régulier et l'entretien des équipements déjà installés,
- la création de nouveaux sites de compostage collectifs : quartier et immeubles,
- la mise en place de nouveaux sites de compostage en établissement
- l'accompagnement des sites existants afin de garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité.

L'année 2025 constituera surtout une phase opérationnelle de déploiement de sites de compostage et de communication auprès des usagers. Des opérations tels que des porte-à-porte, la tenue de stands, une présence sur le terrain, permettra de mieux sensibiliser les habitants.

✓ Sensibilisation

Les agents « ambassadeurs du tri » interviendront tout au long de l'année dans les établissements scolaires du territoire afin de sensibiliser les élèves aux enjeux de la prévention et du tri des déchets, au compostage ou à l'importance d'un sol vivant.

En 2025, il est prévu de réaliser de nombreuses animations et tenue de stands lors d'événements nationaux tels que la semaine de la biodiversité, tous au compost, le world clean'up day, fête du sol vivant, semaine européenne de réduction des déchets…etc.

Il est également programmé un plan de communication sur les réseaux afin d'informer et de sensibiliser les habitants sur les déchets : le tri des déchets, leurs impacts écologiques et économiques…etc.

✓ Mise à disposition du broyeur de végétaux

Le service poursuivra la mise à disposition du broyeur de végétaux auprès des communes de la CCJ qui en feront la demande.

De plus, des campagnes de broyage biannuelles continueront d'être proposées. Ces actions contribuent à la valorisation locale des déchets verts tout en réduisant les besoins de transport et les impacts associés.

✓ Optimisation de la collecte

Le programme d'actions 2024 prévoit l'acquisition d'un nouveau camion-benne à ordures ménagères (BOM), afin de moderniser et sécuriser le parc de véhicules dédié à la collecte, tout en améliorant la qualité et la continuité du service.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des communes adhérentes à la CCJ

Nom de la commune	Population municipale	Part de la population / population totale	Date d'adhésion
BEON	520	3%	01/01/2003
BRION	620	3%	01/01/2012
BUSSY-EN-OTHE	707	3%	01/01/2003
CEZY	1102	5%	01/01/2012
CHAMPLAY	725	4%	01/01/2003
CHAMVRES	658	3%	01/01/2012
CUDOT	365	2%	01/01/2013
JOIGNY	9381	45%	01/01/2003
LA CELLE-SAINT-CYR	815	4%	01/01/2012
LOOZE	438	2%	01/01/2003
PAROY-SUR-THOLON	280	1%	01/01/2012
PRECY-SUR-VRIN	419	2%	01/01/2013
SAINT-AUBIN-SUR-YONNE	427	2%	01/01/2011
SAINT-JULIEN-DU-SAULT	2224	11%	01/01/2014
SAINT-MARTIN-D'ORDON	421	2%	01/01/2013
SEPEAUX-SAINT ROMAIN	507	2%	01/01/2013
VERLIN	412	2%	01/01/2013
VILLECIEN	367	2%	01/01/2003
VILLEVALLIER	418	2%	01/01/2014
TOTAL	**20 806**	**100%**	

Annexe 2. Liste PAV Verre

Commune	Adresse	Vol (m³)
BEON	Route de Montargis.1 (Grande Rue)	4
BEON	Route de Montargis.2 (Grande Rue)	4
BEON	Salle polyvalente.	4
BRION	Hameau de la Fourchotte.	4
BRION	Route de la Fourchotte. 2	4
BRION	Route de la Fourchotte. 1	3
BUSSY EN OTHE	Service Techniques de Bussy. 1	4
BUSSY EN OTHE	Service Technique de Bussy. 2	4
BUSSY EN OTHE	Rue St Médard.1	4
BUSSY EN OTHE	Rue St Médard.2	4
BUSSY EN OTHE	LA RAMEE Dir. Villechétives inter. D47 et D179	4
BUSSY EN OTHE	ETANG ST ANGE	4
CEZY	Rue des Buttes(parking cimetière).1	4
CEZY	Rue des Buttes(parking cimetère).2	4
CEZY	Route de Béon(lieu dit Le Péage).	4
CEZY	Au centre (Le Petit Claridge)	4
CHAMPLAY	Allée de l'ancienne gare.1	4
CHAMPLAY	Allée de l'ancienne gare.2	4
CHAMPLAY	Etang du Patis, Longueron.	4
CHAMPLAY	Derrière l'école, Longueron.1	4
CHAMPLAY	Derrière l'école, Longueron.2	4
CHAMVRES	Rte Champvallon(sortie village).1	4
CHAMVRES	Rte Champvallon(sortie village).2	4
CHAMVRES	parking du foyer communal route de joigny.	4
CUDOT	Route de Chevillon à Cudot.1	4
CUDOT	Route de Chevillon à Cudot.2	3,5
JOIGNY	Rue de la Gare.2	4
JOIGNY	Rue de la Charmilles à Léchères	4
JOIGNY	Foyers AFTAM.	4
JOIGNY	Parking salle omnisport.	4
JOIGNY	Ruelle aux Curées.2	4
JOIGNY	Boulevard du Nord.1	4
JOIGNY	Rue d'Epizy.	4
JOIGNY	Rue Davoust-dans enceinte CRS 44. SUR APPEL	4
JOIGNY	Chem.Port au Bois,Parc du Chapeau	4
JOIGNY	Impasse des Champs Blancs.	4
JOIGNY	Place Colette.1	4
JOIGNY	Ruelle aux Curées.1	4
JOIGNY	Chemin Croix d'Arnault	4
JOIGNY	Boulevard Lesire Lacam cimetière	4
JOIGNY	Boulevard Lesire Lacam cimetière	4
JOIGNY	Place du 1er RVY. 1	4
JOIGNY	Rue des Haut d'épizy. 2	4
JOIGNY	40-42 AV. de Mayen (au pied de l'immeuble)	4
JOIGNY	Rue des Hauts d'épizy. 1	4
JOIGNY	Place du 1er RVY. 2	4
JOIGNY	Elite Restaurant. Rue du Luxembourg.	4
JOIGNY	Rue Chaudot.2	4
JOIGNY	Route de Paroy sur Tholon.2	4
JOIGNY	Chem.Port au Bois,Parc du Chapeau	4
JOIGNY	Rue Marcel Pagnol.1	4
JOIGNY	Rue Chaudot.1	4
JOIGNY	Rue de la Gare.1	4
JOIGNY	Route de Paroy sur Tholon.1	4

JOIGNY	Rue Corneille.	4
JOIGNY	logements Simad rue de mayen	4
JOIGNY	EREA	4
JOIGNY	Lycée Louis Davier Avenue Molière	4
JOIGNY	Camping municipal Quai d'Epizy	4
JOIGNY	Gendarmerie	4
LA CELLE ST CYR	Rue de La Grand-Cour rue derrière mairie	3,5
LA CELLE ST CYR	Rue du Pressoir Aire de jeux	4
LA CELLE ST CYR	Ruban.	4
LA CELLE ST CYR	Route Neuve à la petite Celle.	4
LA CELLE ST CYR	Stade 11 Route du bas du parc	4
LOOZE	Place de la Mairie.1	4
LOOZE	Place de la Mairie.2	4
PAROY SUR THOLON	Rue de la Pompe.	4
PRECY SUR VRIN	Route de La Celle.1	3,5
PRECY SUR VRIN	Route de la Celle.2	3,5
SEPEAUX	Rue de la Creuse(derrière Mairie).1	4
SEPEAUX	Rue de la Creuse(derrière Mairie).2	3,5
SEPEAUX	Rue de la Creuse(derrière Mairie).3	4
ST AUBIN SUR YONNE	Chemin de Travers.	4
ST AUBIN SUR YONNE	Chemin de Halage.	4
ST JULIEN DU SAULT	Intermarché.1	4
ST JULIEN DU SAULT	Intermarché.2	4
ST JULIEN DU SAULT	Avenue de la gare.1	4
ST JULIEN DU SAULT	Avenue de la gare.2	4
ST JULIEN DU SAULT	A la déchetterie.	4
ST MARTIN D ORDON	Rue du stade.1	4
ST MARTIN D ORDON	Rue du stade.2	3,5
ST ROMAIN LE PREUX	Lieu dit la fosse Simon	4
ST ROMAIN LE PREUX	Lieu dit la fosse Simon.	4
VERLIN	D107 sortie Verlin direction St Martin	3,5
VERLIN	D107 sortie Verlin direction St Martin	4
VILLECIEN	Rue de Moraille.1	4
VILLECIEN	Rue de Moraille.2	4
VILLEVALLIER	Salle des fêtes.	3,5
VILLEVALLIER	Au bout de la rue du Verdeau.1	4
VILLEVALLIER	au bout de la rue du Verdeau.2	4

Annexe 3. Liste PAV Textiles

Commune	Adresse
BEON	Rue des Bourguignons
BRION	Rue du Monceau
BUSSY EN OTHE	Rue Saint-Médard
CEZY	Rue des Buttes
CEZY	Route de Béon
CHAMPLAY	Rue Principale
CHAMVRES	Allée de l'ancienne gare
CUDOT	Route de Chevillon
JOIGNY	Avenue de Mayen
JOIGNY	Boulevard du Nord
JOIGNY	Chemin du Port au Bois
JOIGNY	Croix Rouge
JOIGNY	Gare
JOIGNY	Parking salle omnisport
JOIGNY	Place Roger Varey
JOIGNY	Rue Chaudot
JOIGNY	Rue du Commerce
JOIGNY	Rue Ramon
JOIGNY	Ruelle aux Curées
JOIGNY	Secours Catholique
LA CELLE SAINT CYR	Grande Rue
LE GRAND LONGUERON	
LOOZE	Rue Suzanne Créneau
PAROY SUR THOLON	Rue de la Pompe
PRECY SUR VRIN	Route de la Celle
SÉPEAUX	Rue de la Creuse Voie
ST AUBIN SUR YONNE	Route de la Tuilerie
ST JULIEN DU SAULT	Déchèterie
ST MARTIN D'ORDON	Rue du Stade
VERLIN - Saint Martin	Rue de Saint-Martin
VILLECIEN	Rue de Moraille
VILLEVALLIER	Rue du Pont / Chemin d'Armeau